

Chapitre V. Guerre du peuple, armée du peuple : les Volontaires

Pages 219 à 296

Les historiens distinguent traditionnellement les Volontaires de 1791 et ceux de 1792. Les modalités de recrutement justifieraient cette distinction : les premiers seraient de véritables Volontaires, les seconds, contraints de partir ou achetés par leurs concitoyens, seraient plutôt des requis, avant même la loi d'août 1793. Cette thèse s'accompagne d'un jugement sur l'ardeur patriotique des uns et des autres : forte en 1791, elle s'effondrerait l'année suivante. En revanche, quand on considère leur valeur militaire, on confond dans le même mépris les deux types de levée. Mal encadrés, sans grande expérience et indisciplinés, ils seraient la cause des paniques et des défaites.

Les sources, à nouveau examinées, révèlent certes une réticence en 1792 à partir au loin. Mais celle-ci est circonscrite à quelques régions bien déterminées ; des faits de société, parfois même de géographie physique, en rendent compte. Le plus généralement, il y a deux explications : la misère et la politique. Le patriote qui a femme, enfants ou parents à sa charge hésite à partir ; l'appel de la patrie peut être ressenti fortement, mais lui obéir c'est abandonner une communauté paysanne que le riche, suspect d'adhérer à la Contre-Révolution, sera désormais seul à diriger.

Attachés plus encore que ceux de 1791 à l'égalité, les sans-culottes ruraux ou urbains Volontaires de 1792 acceptent mal une subordination ou une discipline qui restent pour eux entachées d'aristocratie.

Encore faut-il distinguer ; il n'y a pas seulement en 1792 des Volontaires, à côté d'eux il y a, outre les Fédérés, des troupes spéciales qui se rapprochent ou s'éloignent des troupes de ligne.

Mais surtout, l'analyse des deux types de Volontaires conduit à les différencier nettement sur le plan militaire. Ceux de 1791 se sont constitués dans le cadre de leur département, leurs bataillons à l'origine régionale homogène sont souvent encadrés par des notables locaux ou par d'anciens militaires connus et respectés de tous ; le noyau de petits bourgeois autour duquel s'agglomèrent petits paysans et artisans y est plus important. Tout ceci rend compte d'une discipline relativement plus grande chez les Volontaires de 1791. Ils ont d'ailleurs contribué largement à régénérer cette discipline en supprimant nombre de traits hérités de l'ancienne classe dominante. En un an, ils se sont rapprochés des troupes de ligne, ils leur ont enseigné leurs droits, ils ont appris d'eux la fermeté au combat. À l'occasion ils fraternisent, et leurs chefs réalisent partiellement leur amalgame. C'est alors que sont levés les Volontaires de 1792 qui transforment dans une certaine mesure la coloration bourgeoise de cette armée nouvelle.

Les Volontaires de 1791

Dès 1789, du peuple lui-même surgit l'idée d'une ligue de citoyens tournée contre les ennemis de la Révolution. La Garde nationale, instrument de défense politique aux mains de la bourgeoisie, se constitue alors dans chaque municipalité. Au premier semestre de 1791, c'est encore du peuple que vient l'idée d'une milice révolutionnaire, extraite de cette Garde nationale et destinée à défendre la Patrie contre un ennemi extérieur éventuel. Ainsi, à Mège ou à Clermont-Ferrand, on voit des citoyens s'assembler, ouvrir des registres, y inscrire les Volontaires. En même temps, des pétitions pour la constitution d'une telle milice commencent à parvenir en nombre à l'Assemblée.

Les prudences de la bourgeoisie

Le 12 juin 1791, la crainte d'une guerre avec l'Autriche se précise. La veille, on a dénoncé à l'Assemblée l'existence sur les frontières de la France d'une armée contre-révolutionnaire, celle du prince de Condé. L'Assemblée vote la mise en activité de gardes nationaux, et rédige un décret. Le titre manifeste déjà une contradiction :

- Conscription volontaire

1° Chaque district doit fournir un volontaire par vingt gardes nationaux.

2° Les directoires de chaque département enverront l'état des volontaires.

3° Les volontaires ne seront réunis et payés que lorsque les besoins de l'État l'exigeront.

La solde des soldats est de quinze sols par jour, des capitaines de cinq soldes [*de soldats*], des lieutenants-colonels, six soldes.

4° Cette levée est organisée en bataillons de neuf compagnies avec un effectif total par bataillon de 574 hommes.

5° Les officiers et sous-officiers sont nommés dans chaque compagnie à la majorité des suffrages des hommes de la compagnie.

6° Des registres sont ouverts dans chaque district pour recevoir les signatures des gardes qui font partie de cette levée.

7° L'équipement et l'armement des volontaires sont laissés à la charge des communes qui contribueront aussi à leur entretien. [\[1\]](#)

Le texte révèle les préoccupations de la bourgeoisie : avoir une armée parallèle à l'armée de ligne et dont l'indéfectible fidélité soit sûre. Tout l'indique : le système de recrutement, le mode d'encadrement et même l'unité tactique choisie (le bataillon). Le système de recrutement est le volontariat. Les Volontaires sortiront de la Garde nationale ; or, en principe, elle est entièrement formée de citoyens « actifs », donc relativement aisés. La solde allouée est forte : 15 sous par jour, bien supérieure à celle d'un soldat de ligne — qui ne touche que 8 deniers [\[2\]](#). Cependant le Volontaire, qui ne reçoit que l'équipement militaire et l'armement de sa municipalité, doit s'habiller et se nourrir à ses frais, ce qui exige une mise de fonds dont seul est capable le bourgeois. C'est aussi parce que l'on sait que ce dernier ne peut sacrifier trop longtemps la gestion de ses affaires qu'on limite le service à une seule campagne.

En principe, c'est de la manière la plus démocratique, par l'élection, que les officiers et les sous-officiers sont choisis. En réalité, seul le notable ayant un rayonnement personnel

dépassant le cadre de sa localité a des chances d'être reconnu et choisi comme officier par plusieurs centaines d'hommes originaires de diverses communes. D'ailleurs, avant la fin de l'année, alors que la levée se fait, la loi vient préciser que les officiers doivent être choisis parmi les hommes ayant déjà servi, ou à défaut parmi d'anciens officiers de la Garde nationale. Or ces derniers ont été élus en 1789-1790 en fonction de leur renommée et de leur niveau social.

« Sous les yeux de ses compatriotes... »

L'unité tactique choisie manifeste les soucis de la classe dominante. On prend en effet comme unité le bataillon, c'est-à-dire un groupe restreint de 500 hommes ayant tous la même origine régionale. Cela, il est vrai, répond aux vœux de beaucoup de réformateurs militaires, tel Dubois-Crancé. Une petite unité offre la possibilité d'une meilleure gestion administrative et financière. C'est aussi pour les chefs l'avantage d'apprendre plus vite et de savoir mieux faire évoluer leur troupe. Il y a bien d'autres préoccupations militaires qui justifient une telle création : on sait par expérience qu'en présence de l'ennemi on divise le régiment en unités plus petites. Le bataillon peut être déplacé plus rapidement de places fortes en places fortes, ou pour soutenir les arrières des régiments auxquels on le juxtapose. Enfin les militaires, comme Dubois-Crancé, ont ressenti ce que les sociologues modernes nous enseignent : dans une unité réduite où la « proximité » sous toutes ses formes (spatiale, sociale, culturelle) est réalisée, la cohésion, donc l'allant sur le champ de bataille, est plus grande.

On pourrait dire des Volontaires ce que le général Guillaume Latrille, dans ses *Considérations sur la guerre* parues en 1799, dira des recrues d'Ancien Régime :

Ils allaient joindre d'autant plus volontiers leur régiment qu'ils étaient assurés de rencontrer dans ces corps leurs voisins, leurs parents, leurs amis, les compagnons de leur enfance. On ne quitte pas, pour la première fois, la maison paternelle sans un vif chagrin ; mais, lorsqu'on retrouve au loin, mêmes jeux, mêmes habitudes, même langage, on s'imagine être encore au milieu de sa famille : il se répand sur la vie un charme qui adoucit tous les regrets, et rend la patrie encore plus chère. Leur régiment était pour ces hommes une seconde patrie, sa gloire devenait l'affaire de chaque soldat, et ce sentiment faisait éclore cet esprit de corps, qui occasionnait bien quelques rixes particulières, mais qui rachetait ce léger inconvénient, par les grandes choses que chacun sait qu'il a produites : en un mot un soldat, se figurant toujours être sous les yeux de ses compatriotes, de ses parents, de sa maîtresse, s'efforçait de ne rien faire qui pût l'obliger à rougir en leur présence, lorsque l'expiration de son service le ramènerait dans ses foyers [...]. [\[3\]](#)

Mais la cohésion peut avoir aussi des effets pernicioeux si l'esprit qui règne est contraire à celui du régime. Une petite unité peut être mieux surveillée par l'administration centrale ou départementale et au besoin plus facilement dissoute.

Si l'outil militaire nouveau est politiquement plus sûr, peut-il être aussi un bon instrument de guerre ? Cette armée de Volontaires, neuve sous bien des aspects, n'est pas totalement différente de l'armée de ligne. D'abord dans son encadrement : non seulement on décide qu'un « adjudant-major » — création nouvelle — surveillera l'entraînement des hommes, mais encore on attribue la moitié des postes d'officiers à des militaires sortis de la Ligne. Les bataillons ne forment jamais véritablement une autre armée. Sur le champ de bataille, ceux

enlevés à la garde des places fortes sont juxtaposés aux régiments traditionnels et dépendent, en définitive, d'un général de la Ligne.

La levée de 1791

L'application de toutes ces mesures donne, dans l'ensemble, satisfaction. Les citoyens, nombreux et enthousiastes, s'engagent avec rapidité. Le chiffre des bataillons demandés par l'Assemblée aux départements est bien vite dépassé. À Paris comme dans l'Allier, la Charente, le Puy-de-Dôme ou la Marne, le contingent est levé en moins d'un mois, parfois même en quelques jours. Dans les Ardennes, le Jura, la Meuse, le Pas-de-Calais, la Seine-et-Oise, les Vosges, l'Yonne, les Volontaires sont en surnombre. Il y a pourtant une certaine apathie dans quelques régions. La plus ou moins grande proximité de l'ennemi l'explique, mais aussi la présence d'éléments réactionnaires. Dans les Bouches-du-Rhône par exemple, l'échec relatif est imputable à l'agent du pouvoir exécutif qui paralyse l'élan des citoyens et ne rassemble les Volontaires que dans les seuls districts d'Aix et d'Apt, négligeant par animosité envers la municipalité la ville de Marseille.

Lors de la levée, les Volontaires se présentent devant l'administration municipale et affirment leur volonté de s'engager ; les officiers municipaux en prennent acte et notent sur le registre l'identité, parfois le signalement détaillé, du Volontaire. Voici un modèle d'engagement de 1791 :

Je soussigné François René Cailloux dit Pouget, 1^{er} lieutenant de la 1^{re} C^{ie} dite le Noble, dans la Garde Nationale de Craon, fils de feu le S^r François Cailloux dit Pouget, vivant chirurgien de feu SM le roi de Pologne, et de D^{elle} Barbe Thiery, natif de Craon y demeurant, taille cinq pieds cinq pouces, ayant les cheveux et sourcils châtains, les yeux gris, le visage rouge, la bouche moyenne, le nez court et la barbe noire, a fait soumission de servir volontairement dans la garde nationale, au désir de la loi du 22 courant, le dit sieur Pouget, âgé de vingt-quatre ans et a signé Pouget avec paraphe. [\[4\]](#)

On n'attend pas toujours que les compagnies soient réunies, et au complet, pour procéder à l'élection des officiers et des sous-officiers. C'est d'ailleurs un moyen utilisé par certaines municipalités quand les engagements ne sont pas en nombre suffisant. Sitôt élus, en effet, les officiers partent à travers la campagne pour faire connaître autour d'eux l'appel de la Patrie et compléter peu à peu leurs compagnies. Cette pratique de l'élection par un petit nombre va de soi dans certaines régions, comme en Corse où l'officier était un chef de clan.

L'élection d'un capitaine

La scène des élections revit à travers les nombreux procès-verbaux, que contiennent les Archives départementales ; ainsi dans l'Yonne :

Ce jourd'hui, 23 septembre 1791, de neuf heures du matin sur la place du Mail, nous avons procédé à la nomination d'un président et d'un secrétaire... Nous avons procédé à la nomination d'un capitaine, dépouillement fait du scrutin nous avons reconnu que l'unanimité des suffrages s'étoient réunis en faveur du sieur Edme François Montenot et de suite ayant fait battre un banc par notre tambourg, nous l'avons proclamé à la tête de la compagnie qui l'a reçu par acclamation. [\[5\]](#)

Ces élections, qui se déroulent en plein air ou plus souvent dans un bâtiment public comme le tribunal de commerce ou l'église, ont lieu en présence de tous les citoyens de la localité. Ceux qui ne savent pas écrire se font aider pour inscrire leur vote, dont le secret est rarement respecté.

Parfois l'élection ne peut se faire selon le mode normal, car l'unité très tôt engagée doit rapidement combler ses vides. On procède alors par acclamations. Cette lettre d'officier trouvée dans les papiers administratifs de la 117^e demi-brigade en témoigne :

17 flo. an III. — Les citoyens Chaussefoin et Lorain Lieut. au 2^e Bataillon de la 117^e demi-brigade aux membres de la 9^e commission.

Lors de la journée du 11 juin 1792 devant Maubeuge ou comme vous le savez nous perdîmes grande quantité de nos braves frères d'armes, les chefs et notamment nos capitaines et lieutenants, les circonstances ne permirent pas de procéder dans les formes aux élections à faire, le besoin absolument ou étaient les compagnies d'avoir des chefs décidèrent nos frères d'armes à nous proclamer verbalement aux grades de Lieutenant. [6]

On ne choisit pas seulement ceux qui vont guider leurs concitoyens au milieu des périls de la guerre, mais aussi les chirurgiens et les aumôniers. On continuera à élire des aumôniers dans les bataillons de Volontaires en plein mois de septembre 1792. Les Archives départementales des Hautes-Alpes renferment un procès-verbal qui nous renseigne sur les élections :

Armée du Midi — Bataillon de grenadiers des Hautes-Alpes.

Du 10 au soir septembre 1792 l'an 4 de la Liberté et le 1^{er} de l'égalité, par devant Messieurs le commandant officiers et bataillon dudit corps.

Le bataillon s'est assemblé sur la place d'armes pour procéder à la nomination d'un aumônier et ayant fait déposer à chacun de MM. les officiers sous-officiers et grenadiers son billet dans la boîte et le dépouillement fait les billets s'étant trouvés égaux au nombre des votants, il en est résulté que Jean-Jacques Martin, prêtre constitutionnel a réuni la pluralité absolue des suffrages et en cette qualité a été proclamé comme tel. [7]

On ne possède plus beaucoup de ces procès-verbaux. D'autre part, un grand nombre de ces aumôniers durent quitter l'armée en l'an II et les registres ne mentionnent que très rarement leur nom. Il est possible néanmoins d'en retrouver quelques-uns. Ainsi Christophe Hamel, cinquante ans, qui fut celui du 2^e bataillon des Ardennes, est un ancien officier de l'Armée royale. Ordonné prêtre avant la Révolution, il a été aumônier dans le régiment de cavalerie de Royal-Picardie de 1776 à 1786. Il a été congédié en octobre 1793. D'autres restent dans l'armée, se déprêtrisent et deviennent officiers. François Charles Renaudy, né en 1763 à Guillestre, est professeur de rhétorique et de physique quand la guerre éclate. Il part comme aumônier du 1^{er} bataillon des Hautes-Alpes. En 1793, il est élu quartier-maître et reste dans l'armée, à la 69^e demi-brigade. Le cas de Pierre Gabarris nous éclaire sur la réaction des Volontaires aux entreprises de déchristianisation en 1793. Né à Les Salles, dans le Var, ce bénéficiaire du chapitre de Ricq devient aumônier du 1^{er} bataillon des Basses-Alpes. Les Volontaires pour le conserver parmi eux le nomment caporal puis sergent. On le retrouve même proposé à une sous-lieutenance à la fin de l'année 1794.

« Ces héros de l'Égalité... »

Le bataillon constitué, une cérémonie à laquelle prennent part les autorités locales précède le départ. Elle se déroule dans l'église. Quand le prêtre est jureur, il exhorte ses paroissiens à la défense de la patrie, puis laisse la place, en chaire, à un officier qui fait prêter serment aux militaires rassemblés d'être fidèles à la Constitution. Symbole à la fois de la communauté qu'on va quitter et de la Patrie tout entière, le drapeau du bataillon est béni et remis à l'unité. Parfois le drapeau est reçu quelques mois après le départ :

Les braves militaires se mettent en marche et arrivent à 8 h du matin à un village appelé Chambéry où ils firent halte pour faire bénir un drapeau tricolore que leur avaient envoyé les citoyennes de leur ville Mmes Arpin, Paillette, Dubosey, etc., comme un gage de leur dévouement et de leur amitié pour leurs concitoyens, lorsque cet étendard fut offert à l'Être suprême ces héros de l'Égalité jurèrent tous de se faire mourir plutôt que de l'abandonner [...]. [\[8\]](#)

Une armée jeune

L'apparence physique de cette troupe, révélée par un sondage portant sur plus de 8 000 individus, diffère à peine de celle des soldats de la Ligne. Comme eux, d'abord, ce sont des soldats jeunes et 79 % ont moins de vingt-cinq ans. La loi permet l'engagement des adolescents n'ayant que seize ans. Une minorité assez importante (10 %) a cet âge en 1791 dans les bataillons de Volontaires — 2,8 % sont même de jeunes garçons de quatorze ou quinze ans. Certains profitent de la circonstance pour échapper à la tutelle paternelle. Les registres nous apprennent les recherches effectuées par la famille et l'obligation où ils furent de regagner le domicile paternel à la fin de 1792. Mais beaucoup parmi ces jeunes sont des enfants abandonnés ; les quelques mentions « enfant trouvé » coïncident le plus souvent avec un âge encore tendre en 1792.

Cette jeunesse des Volontaires de 1791 explique en grande partie la petitesse des tailles que l'on observe parfois. On a à faire à une troupe où bien des soldats n'ont pas achevé leur croissance : ainsi 12 % d'entre eux mesurent moins d'1,62 mètre [\[9\]](#). Le travail dur et la pauvreté de l'alimentation expliquent aussi le phénomène.

Les régions méridionales livrent relativement moins (c'est le cas de la Guyenne et du Languedoc) ou autant (Gascogne, Roussillon) de soldats pour les Volontaires que pour l'armée de ligne. Là encore ce sont les provinces frontalières, où les hommes ont une plus haute taille, celles du nord et du nord-est de la France (Picardie, Île-de-France, Champagne, Alsace, Lorraine, Franche-Comté) qui en ont envoyé un grand nombre. Les directives gouvernementales vont dans ce sens ; la menace ennemie directement perçue, une plus grande conscience politique l'expliquent enfin.

Dans la plupart des départements, on prend soin d'écarter les hommes ayant une constitution physique peu robuste ; c'est même un trait qui distingue le Volontaire de 1791 de celui de 1792. Ainsi Doynel de Quincey qui commande au 1^{er} bataillon de la Manche refuse-t-il des hommes ayant pourtant 5 pieds 2 pouces (1,67 mètre). Malgré le désir de sélection, on doit bien accepter en 1792 les hommes que les hauts prix offerts par la troupe de ligne ont laissés.

Le sondage effectué n'a pas pour objet de donner une image des Volontaires en 1791, mais des Volontaires de 1791 en 1792. Or, depuis la constitution du bataillon jusqu'à Valmy, des mouvements ont affecté cette troupe. Ces mutations ne sont pas seulement la mort,

l'hospitalisation ou la désertion mais aussi le remplacement. Un jeune bourgeois peut avec l'autorisation d'un commissaire des guerres et moyennant finances acheter son retour. Ainsi Martin Gras, du 1^{er} bataillon de la Nièvre, obtient-il en octobre 1791 le droit de retourner chez lui en échange d'une somme de 140 livres. Le remplaçant acheté ne satisfait pas à une exigence de taille particulière.

Ces bataillons de Volontaires reçoivent enfin au cours de l'année 1792 de nouveaux Volontaires qui s'incorporèrent afin de combler les vides dus aux premiers engagements. Ces « queues » de levées furent de moins bonne conformation physique : leur niveau social l'explique souvent.

Le traitement statistique global confirme les impressions données par les monographies régionales sur la forte contribution des villes à la levée de 1791 [\[10\]](#) (34 % des Volontaires pour une population citadine qui représente 15 % de la population totale). Ce caractère rapproche encore les Volontaires de la Ligne.

L'échoppe et la boutique

Donner une image précise de la composition sociale de ces Volontaires est dans l'état actuel des recherches impossible. Une étude systématique se heurte à un manque de renseignements ou à leur dispersion dans les Archives départementales. À l'aide des monographies déjà parues ou de l'information que l'on peut encore glaner aux Archives de la Guerre, on parvient à une représentation dont on ne cachera pas l'imperfection. 2 238 cas ont été collectés, mais ils ne sont pas représentatifs d'une France où le nord du Bassin Parisien et le Bassin Aquitain sont, à ce sujet, des terres presque inconnues.

Ces réserves faites, il semble bien que les Volontaires de 1791 se caractérisent par trois traits [\[11\]](#).

— La faiblesse numérique des paysans dont la proportion tourne autour de 15 %.

— L'importance relative de la bourgeoisie : 11 %. Ce sont surtout les membres des professions libérales, de la bourgeoisie à talent, qui forment parmi les Volontaires le gros de cette classe sociale.

Les deux traits distinguent, sans les éloigner outre mesure, les Volontaires de 1791 de l'armée de ligne ; ils sont ainsi beaucoup moins l'image de la société française.

— En revanche, dernier caractère, l'importance du groupe des artisans ruraux et urbains les rapproche des « Blancs », soldats de la Ligne ainsi appelés à cause de la couleur de leur uniforme. Plus de 66 % sont des hommes qui font partie du monde de l'échoppe et de la boutique.

Telle fut la composition sociale des Volontaires parisiens où 90 % sont des artisans et des boutiquiers, 5 % des journaliers et 5 % des bourgeois (exemple de la section Bonconseil).

La bourgeoisie n'a donc pas fait tout l'effort que l'on attendait d'elle ; celle-ci a aussi fait appel pour la remplacer à des éléments sociaux qui avaient, malgré la loi, pénétré dans la Garde nationale ; plus encore, elle a acheté au bout de quelques mois des remplaçants en

s'adressant à des professions en difficulté à cause de la crise économique (le monde des tisserands et tailleurs) ou de la contingence politique (les perruquiers que l'on retrouve en grand nombre dans tous les bataillons de Volontaires sondés).

La médiocre condition sociale de certains de ces Volontaires pose dès 1791 un problème qui devient plus aigu encore en 1792 : celui des secours à accorder aux familles dont le chef s'en va à la guerre. Il est difficile là encore de dresser un tableau général des hommes mariés ou des célibataires. Ce que l'on sait désormais de l'âge au mariage (plus tardif sous l'Ancien Régime qu'on ne le pensait) et les sondages que les archives permettent laissent entrevoir un peu plus d'un millier de pères de famille parmi les Volontaires de 1791. Certains, faute de pouvoir assurer la subsistance de leurs enfants, les entraînent avec eux. On peut relever plusieurs dizaines de cas, dans les registres, d'enfants de quatre ou cinq ans, à la suite du bataillon. Le jeune Toussaint Bouvier, né à Paris en 1787, suit son père sergent au 2^e bataillon. Les épouses les accompagnent parfois, transformées en vivandières ou même en soldats. Les femmes soldats, engagées par nécessité matérielle ou par amour, le sont aussi par patriotisme.

La citoyenne Félicité Duquet dite Va-de-bon-cœur

Le 6 mars 1792, l'Assemblée législative reçoit, accompagnée de 304 signatures, la pétition que voici :

Nous espérons obtenir

1^o La permission de nous procurer des piques, des pistolets et des sabres, même des fusils pour celles qui auraient la force de s'en servir, en nous soumettant au règlement de police ;

2^o De nous assembler les fêtes et des dimanches au champ de la Fédération ou autres lieux convenables pour nous exercer à la manœuvre des dites armes.

3^o De nommer pour nous commander, des ci-devant gardes françaises, toujours en nous conformant au règlement que la sagesse de M. le Maire nous prescrirait pour le bon ordre et la tranquillité publique. [\[12\]](#)

Les bataillons féminins ne furent pas créés ; mais individuellement les femmes patriotes s'engagent, dissimulant leur sexe sous des effets masculins. Ainsi en est-il pour Félicité Duquet :

Département de la Nièvre — 23 messidor an II (11 juillet 1794)

Vu la pétition de la citoyenne Félicité Duquet dite Va de bon cœur, natif de Versailles, département de la Seine-et-Oise par laquelle elle expose que l'amour sacré de la Patrie dont elle est animée ne lui ayant pas permis de voir de sang froid les dangers dont elle était menacée, elle avait déguisé son sexe et avait volontairement marché à la défense de son pays, qu'elle avait constamment accompagné le 1^{er} bataillon de la Nièvre et avait partagé avec lui ses travaux et ses dangers, qu'enfin ayant été blessée dangereusement et la loi qui exclut les femmes des armées ne lui permettant pas de rester plus longtemps au dit bataillon elle avait obtenu un congé avec tous les certificats les plus honorables, elle était venue fixer son domicile en cette commune pourquoi elle priait l'administration de lui faire obtenir les secours qui lui sont nécessaires et qui lui sont légitimement dus. [\[13\]](#)

Les femmes soldats ne furent jamais très nombreuses : un historien, Hennet, en compte moins d'une trentaine en 1792 dans les armées de la Révolution. Les plus célèbres furent les deux sœurs Fernig, filles d'un ancien maréchal des logis de hussards. Elles font déjà le coup de feu avec les paysans de la Flandre française quand Dumouriez les remarque et les prend dans son armée.

Les anciens

Ces Volontaires de 1791, tout en restant des citoyens qui s'informent, qui discutent et qui participent aux sociétés populaires des localités qu'ils traversent, sont devenus en huit ou dix mois des soldats. Ils y ont été aidés par le noyau de soldats et des sous-officiers, cette épine dorsale de toute armée qui, ayant quelque pratique du métier des armes, se sont engagés avec eux. Le tableau [\[14\]](#) montre qu'il ne s'agit que d'un petit groupe d'hommes, 1,4 %, ce qui, ramené à l'ensemble de la troupe, donne plus d'un millier de militaires. L'expérience militaire est parfois fort longue, notamment parmi les sergents. Ceux-ci vont jouer un rôle indispensable d'instructeurs. Ils sont appelés à devenir les futurs officiers de 1793 et à rivaliser avec des officiers de régiments là où jadis ils ont servi.

Certains bataillons sont mieux pourvus que d'autres : ainsi, pour le 1^{er} bataillon de l'Aube, 12 % de l'effectif est constitué par les soldats de l'ancienne Armée royale. Mais l'étude des registres montre qu'ils sont présents dans tous les bataillons de Volontaires et qu'ils suppléent parfois à l'absence de l'adjudant-major que la Ligne doit envoyer.

Cette troupe s'est, après sa formation, très vite aguerrie. Peu nombreux sont, en définitive, les bataillons restés dans les places fortes ou loin des champs de bataille. D'une part, leur soutien est indispensable, sur la frontière pyrénéenne ou sur le champ d'opération du nord de la France, d'autre part, certains généraux ont compris, comme dans le sud-est de la France, que l'action est le meilleur moyen d'apprendre le métier des armes. La guerre déclarée, ils ont été, mais cela est surtout sensible pour ceux des départements du Nord et du Nord-Est, engagés dans les opérations militaires. Ils ont eu le baptême du feu et l'ont reçu souvent avec sang-froid. On s'arrête trop sur les écrits, parfois intéressés, des contemporains, relatant leur indiscipline et la panique qui les saisit. On ne souligne pas suffisamment un certain nombre de faits, comme celui-ci : lors de la débandade qui est suivie du meurtre du général Dillon, au début de la campagne, c'est un régiment de cavalerie qui crée la panique, et les premiers à rejoindre leur position sont, avec les hussards d'Esterhazy, les soldats du 2^e bataillon de Volontaires de Paris.

« Plus de vertus, moins de vices... »

On n'utilise pas non plus suffisamment les témoignages des officiers de ligne eux-mêmes. Écartons ceux des généraux qui peuvent avoir vanté la nouvelle armée par désir de plaire aux clubs et aux hommes politiques ; il reste des témoignages d'officiers tel celui de Claude Simon, lieutenant au régiment de Walsh, qui écrit à leur sujet :

Nous avons ici plusieurs bataillons de Volontaires ; ils sont infiniment mieux instruits et mieux disciplinés que nos régiments ; s'ils restent encore un an, ce seront d'excellentes troupes et si la Nation entend bien ses intérêts, elle les enrégimentera et les conservera le plus longtemps possible. [\[15\]](#)

À l'école de la guerre, ces Volontaires de 1791 comprennent la nécessité d'une discipline militaire librement consentie. Le texte que l'on va lire, même s'il montre un souci de conservation sociale, est à ce sujet révélateur. Il a été rédigé en commun par des officiers de régiments et de Volontaires, le 22 septembre 1792, à l'Armée du Centre.

Citoyens soldats, destinés à servir votre patrie déclarée en danger la première instruction qui doit vous être donnée est celle de la discipline.

Le mot discipline dérive du mot disciple, et ce dernier, qui signifie l'observateur d'une loi quelconque, annonce clairement que le mot discipline n'a d'autre signification que le maintien du bon ordre et de la police, sans lequel toute espèce de constitution est vicieuse, surtout la partie militaire [...]

L'observation exacte de la discipline exige quatre choses absolument essentielles : la première, la régularité des mœurs ; la seconde, l'obéissance parfaite de l'inférieur au supérieur, relativement à chaque grade ; la troisième, la vigilance continuelle des chefs pour faire exécuter la loi : la quatrième une impartialité totale dans la distribution des peines [...] (toute abstraction faite du rang qu'ils occupent dans nos armées).

Il y en a qui pensent que les gens de guerre ont plus de liberté que tout autre de violer les lois de la religion et de la vertu, un pareil système aussi ridicule qu'impie ne jettera jamais de profondes racines dans le cœur d'un vrai militaire ; il se rappellera sans cesse qu'il est homme et soldat, qu'en sa qualité d'homme il doit tout à l'Être Suprême dont il est l'image et que comme soldat (c'est-à-dire comme citoyen) il doit remplir ses fonctions avec honneur, bravoure, intelligence et célérité. Il doit avoir en partage plus de vertus, moins de vices, plus de courage et moins de faiblesse que ces hommes que les despotes font égorger iniquement par ambition, jalousie et à qui il ne reste après la guerre d'autres fruits qu'une longue misère et l'habitude de l'esclavage. [\[16\]](#)

Les officiers des Volontaires : roturiers...

La présence d'officiers ayant une compétence militaire a été signalée dès l'époque [\[17\]](#). C'est par exemple le général Schérer qui en décembre 1793, évoquant l'encadrement des premiers bataillons de Volontaires et ceux des requis de l'an II, écrit :

Les premiers bataillons de volontaires avaient presque tous à leur tête des officiers, sous-officiers retirés du service, que l'amour de la Patrie, la haine de l'esclavage, peut-être aussi l'amour de la gloire, avaient puissamment excités à quitter leur retraite et à reprendre les armes ; ces officiers disciplinèrent d'abord et conduisirent à l'ennemi ces braves volontaires qu'un élan patriotique avait fait accourir aux armes, aux premiers cris de la Patrie en danger [...]. [\[18\]](#)

C'est Dubois-Crancé enfin, qui, dans un rapport célèbre à la Convention sur l'état de l'armée, dira en février 1793 :

Parcourez nos bataillons [*de Volontaires*] et vous verrez que tous ceux qui avaient une teinture de l'art militaire ont été choisis pour officiers [...]. [\[19\]](#)

Le traitement statistique confirme ces appréciations puisque près du tiers des officiers subalternes ont accompli un service armé avant leur enrôlement dans les bataillons. Les chefs de bataillon sont même en majorité des gens instruits de la pratique des armes.

Ces militaires d'Ancien Régime n'ont pas tous abandonné le service en 1789 ou en 1791 pour encadrer qui la Garde nationale, qui les Volontaires. Ils l'ont abandonné pour la plupart avant ou juste après 1781, quand l'exclusivisme nobiliaire, jouant à plein, barrait la route aux officiers de fortune ou aux sous-officiers qu'ils étaient le plus souvent. Toutefois, ce n'est pas le cas de tous. Arthur Chuquet a décrit ces officiers de fortune remarqués pour leurs talents, et qui n'eurent pas tous à souffrir de la réaction « aristocratique ».

Beaucoup de ces militaires d'Ancien Régime ne quittèrent la Ligne pour les Volontaires qu'attirés par la possibilité d'un avancement plus rapide. La remarque a déjà été faite, on n'a pas suffisamment insisté sur le va-et-vient parmi les cadres entre les Volontaires et la Ligne : sitôt promu à un grade élevé, le lignard se met à l'abri d'une dissolution possible de son bataillon en temps de paix en regagnant la Ligne. C'est d'ailleurs une cause de frictions entre Volontaires et régiments ci-devant royaux. L'avancement de service des Volontaires posera à court terme un problème à la jeune République car les officiers de ligne refuseront parfois en 1793 l'amalgame avec les bataillons, par peur d'entrer en concurrence pour le grade avec des officiers de Volontaires.

Leur crainte n'était pas toujours fondée. Les officiers de Volontaires ont en moyenne moins de service que les officiers de ligne. Mais ce sont en majorité des citoyens dont l'origine socio-professionnelle témoigne partiellement d'une instruction plus poussée. Et surtout leur jeunesse, donc leur vigueur, leur allant sur le terrain, leur ascendant sur les hommes qu'ils entraînent tranchent sur les officiers de la Ligne.

... et nobles

Le premier fait que le sondage met en évidence quant à la condition sociale ne manque pas d'être inquiétant, non seulement pour la cohésion du groupe, mais encore pour les rapports futurs de l'armée et du pouvoir révolutionnaire. En effet, parmi ces officiers de Volontaires formés dans les camps de la monarchie, « héritiers » donc comme leurs homologues de la Ligne, il y a un noyau de nobles.

Ainsi, à côté d'un Charles Oudinot, fils d'un négociant, soldat de 1783 à 1787, devenu marchand brasseur et élu chef de légion de la Garde nationale puis lieutenant-colonel du 3^e bataillon de la Meuse, ou bien encore à côté de Louis Bastoul, dont le père était cordonnier et qui fut sergent dans l'ancienne armée, puis lieutenant-colonel en second du bataillon du Pas-de-Calais, on trouve des marquis et des comtes ; c'est le titre de Jean-Pierre François Chazot qui, Volontaire dans Reine-Infanterie en 1753, lieutenant en 1755, capitaine en 1762, lieutenant-colonel puis maréchal de camp en 1790, s'est retiré dans le Puy-de-Dôme pour jouir, la cinquantaine passée, d'une juste retraite. Choisi comme chef du 1^{er} bataillon du Puy-de-Dôme, il deviendra général en septembre 1792.

Encore n'est-il pas le vétéran des chefs de bataillon ; celui-ci, Jean-Charles Hoffmann, de Kostherm en Hesse, a servi dans différentes armées étrangères avant de rentrer au service du roi de France en 1747 ; chevalier de Saint-Louis, il reprend du service à l'âge de soixante-dix ans à la tête du 1^{er} bataillon des Vosges. Il retrouve parmi les bataillons de Volontaires d'autres étrangers, comme lui autrefois à la solde du monarque français. On peut ainsi compter trois Allemands, trois Suisses, un Hollandais, un Italien et un Russe.

Mais le plus souvent les nobles, qui forment plus de la moitié des chefs de bataillon, sont des membres de la petite noblesse ; ils reçoivent dans l'armée nouvelle le grade qu'ils n'ont pu obtenir dans l'ancienne armée. Ils sont beaucoup moins nombreux dans les grades de capitaine et de lieutenant.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer leur présence à la tête des bataillons de Volontaires de 1791. Certaines tiennent à la mentalité nobiliaire et ont été déjà mises en avant pour rendre compte d'une certaine permanence de l'encadrement de la Ligne en 1792 : patriotisme de quelques-uns, opportunisme de beaucoup d'autres, croyance unanime dans l'obligation morale pour un noble de servir à l'armée, quelles que soient les contingences politiques. Une autre hypothèse tient compte de la mentalité de certains milieux ruraux. Les paysans pauvres restent par leur contrat de métayage dans la dépendance du noble ; ce dernier, s'il perd son rang de seigneur, conserve sa prééminence de propriétaire et les paysans ne peuvent échapper à leur aliénation ancienne et assumer l'égalité des droits que la Révolution leur apporte. Liée à cela, il y a la vieille habitude des membres de certaines communautés rurales de voir dans le noble — il le fut parfois — un protecteur naturel et un technicien de l'art militaire, un guide qui naturellement mène ses hommes au combat. C'est cette atmosphère psychologique que rend assez bien ce texte des Amis de la Constitution d'Angers, extrait du *Journal du département du Maine-et-Loire* (3 janvier 1791).

On lit dans un des numéros de *Prudhomme* que les habitants des campagnes sont encore bien loin des principes d'égalité et de liberté infantés par la Révolution. À peine ont ils été dégagés de la servitude féodale, qu'il se sont donnés de nouvelles chaînes en confiant à leur ci-devant seigneur le commandement des gardes nationales. Dans quelques endroits où ces messieurs ne résident pas, on a donné les plans à leurs fermiers, à leurs baillis et jusqu'à leurs concierges. Les gardes nationales des environs de Serrant se sont rassemblés au son de la caisse pour complimenter le nouveau propriétaire du chateau, Mr de Schombert, les officiers de l'État Major sont allée lui offrir leurs hommages en haux col et en bottes. Madame a cru devoir répondre à ces honnêtetés par des largesses qui ont été acceptées au nom des pauvres. [\[20\]](#)

Il faut aussi se souvenir que certains bourgeois, lors de la constitution de la Garde nationale, dont les chefs allaient devenir ceux des bataillons, n'étaient pas opposés à la nomination de nobles ; à beaucoup, le compromis avec la noblesse libérale, apparaissait souhaitable et possible.

Étudiants et bourgeois

Le second trait remarquable est le monopole qu'exercent sur les grades de capitaine, lieutenant et sous-lieutenant les membres de la moyenne et petite bourgeoisie. Prenons l'exemple des deux bataillons qui se trouvent sur la butte de Valmy : parmi les 25 officiers dont nous connaissons la profession ou celle de leur père, près de la moitié sont membres de cette classe sociale.

Parmi les 12 ainsi recensés :

- un rentier :

Joseph Salèze, de Metz, 38 ans — capitaine.

- cinq marchands :

Gilbert Budhon, de Charolles, 33 ans — capitaine — avait servi de 1774 à 1783 ;
 Louis Dumont de Cluny, 23 ans — capitaine — avait servi de 1786 à 1790 ;
 Jean Noiret, de Charolles, 41 ans ;
 Louis Voudières de Mâcon, 25 ans — lieutenant ;
 Étienne Prudhon, de Charolles, 32 ans — sous-lieutenant.

- quatre hommes touchant au milieu des légistes :

Louis Sorbier, de Mâcon, 45 ans — capitaine ;
 Louis Cavet, de Louhans, 36 ans — capitaine ;
 Dominique Beaudoin, de Metz, 30 ans — quartier-maître trésorier — avait servi de 1780 à 1783 ;
 Jean Nicolas Laver, de Bousbach, 43 ans, avait servi de 1765 à 1783.

Enfin, à côté d'un médecin, d'un contrôleur d'hôpital, d'un étudiant et d'un bureaucrate, cinq sont artisans (un charcutier, un boulanger, un drapier, un tailleur et un faïencier) et six cultivateurs, dont trois vignerons. À l'exception de ces derniers, la liste est assez représentative de l'ensemble des cadres subalternes de Volontaires [\[21\]](#). Parmi les éléments de la petite bourgeoisie qui occupent près de la moitié des postes d'officiers, on trouve d'abord ceux que leur métier sensibilisait plus que d'autres à l'idéologie révolutionnaire : les avocats (39 sur les 1 582 officiers dont on a décelé la profession), les notaires (28) et leurs clercs (16), les procureurs (13) et leurs clercs (10), mais aussi les avoués (5), les huissiers (12), les greffiers (4) et les praticiens (36).

Dans les professions libérales, les métiers qui touchent à la médecine sont aussi bien représentés (25). Les chirurgiens notamment, faute d'avoir été choisis pour exercer leur art, s'engagent et sont souvent très vite élus par leurs concitoyens. Les ingénieurs, géomètres et arpenteurs sont au nombre de 11, et on ne trouve que très peu de maîtres ès art ou de maîtres d'école (7). En revanche, nombreux sont les commis de bureau (37). Il s'agit souvent du fils ou du proche parent d'un notable local ; ce dernier leur a procuré cet emploi et ainsi contrôle mieux les affaires publiques. Au moment des enrôlements, certains ne résistent pas à l'enthousiasme général dont leur fonction les rend directement témoins. Les nouvelles unités ont besoin de quartiers-maîtres pour tenir la main à l'administration ; l'appât d'une rapide promotion les incite, s'il en est besoin, à partir avec leurs amis.

Mais le groupe le plus compact provient du monde des étudiants ; il y en a 155, soit près de 10 % de ceux qui ont donné leur condition. Parmi eux, les juristes sont là encore les plus nombreux (44). Jeunes bourgeois, ils échappent plus facilement, en même temps qu'aux compromissions, aux contraintes de la vie. Lecteurs des philosophes, ils supportent mal un enseignement inadapté aux exigences du siècle. Pleins de la générosité de l'adolescence, ils sont vite prêts à fonder leur destin individuel dans l'aventure collective qui commence. Et ce fut une scène maintes fois répétée dans les collèges des principales villes de France que celle de la distribution des prix, où à l'appel du nom de tel lauréat, retentit la mention « parti pour la défense de la patrie ».

Les artisans sont proportionnellement moins nombreux que dans les régiments de ligne. Là ce sont surtout les métiers de l'alimentation qui dominent (74) : bouchers, boulangers, brasseurs

ou raffineurs de sucre, compagnons, apprentis ou maîtres que les rapports de police de l'époque nous présentent ou bien comme instables, ou bien comme enclins à rechercher l'aventure pour échapper, quand ils sont jeunes, à des métiers malsains.

La seconde catégorie la mieux représentée parmi les artisans est celle des métiers du bâtiment (63) : peintres, cimentiers, maçons, vitriers, plâtriers, terrassiers, menuisiers, charpentiers, il y a là tout un monde de petits artisans que la morte-saison de novembre à février 1792 incite à partir. Une expérience militaire antérieure hâtera parfois leur promotion.

Viennent ensuite, avec les métiers de l'habillement (50), auxquels s'ajoutent les inévitables perruquiers (27), les métiers du fer et notamment les charrons, forgerons et maréchaux-ferrants dont l'absence va bientôt se faire cruellement sentir dans les campagnes et que réclameront au moment des moissons ou des vendanges des paysans inquiets de manquer de faucilles, de socs, de bêches, de fers à chevaux ou de cercles de barriques.

Les paysans sont les moins nombreux parmi les officiers (3 % des chefs de bataillons, 13 % des capitaines et lieutenants, 19 % des sous-lieutenants) ; quelle que soit leur expérience militaire, il semble bien que la barrière des talents reste pour eux abaissée. Il leur faudra attendre les lois militaires de 1793 pour atteindre nombreux les grades de capitaine ou de chef de bataillon. Les bourgeois et les artisans s'en plaindront et stigmatiseront des lois permettant à des hommes à peine « sortis des bras de la charrue » de pouvoir commander.

L'âge [22] de ces cadres les différencie des officiers de la Ligne : la plus grande partie d'entre eux sont jeunes. C'est le cas des lieutenants et des sous-lieutenants qui, pour plus de 53 %, ont moins de trente ans. C'est moins net pour les capitaines et les chefs de bataillons ; pour ces derniers en effet, il faut se référer à la classe d'âge des trente à trente-quatre ans pour obtenir une majorité de jeunes. Comme pour les officiers de ligne, la pratique ancienne du métier militaire ou la vie rude attachée aux métiers artisanaux et paysans les ont prématurément vieillies. Les souffrances qu'ils vont subir accentueront ce phénomène.

Les Volontaires de 1791 et la Ligne

Il y a donc dans les deux armées des traits de différenciation ; ils expliquent partiellement l'esprit de corps et la rivalité qu'il y a entre elles. Des rixes, parfois même des batailles rangées, les mettent aux prises. Les historiens le soulignent en reprenant les témoignages de contemporains, tel celui du gendarme Guerrier qui écrivait dans un rapport du 24 septembre 1792 :

Mon cœur a été navré de voir qu'il existait un schisme entre les Volontaires et les 38^e et 72^e Régiments. Particulièrement entre les officiers qui ne frayent nullement ; le tout paraît venir des marques distinctives, tels qu'épaulettes or et argent et les autres laine et fil, une certaine classe de Chaalons a beaucoup plus de déférence pour les premiers, j'ai entendu dire par des officiers volontaires que dès qu'ils auraient vaincus les ennemis communs, que Chaalons éprouverait un mauvais sort, j'ai dit à mes camarades, tous ce que mon morale m'a suggéré pour leur faire perdre de souvenir ce dernier sentiment. [23]

Il ne s'agit pas de nier les conflits encore exacerbés par des conditions politiques locales. Mais sont-ils toujours le fait des Volontaires de 91 ou de ceux de 92 ? Dans le premier cas, les bataillons se rapprochent-ils du type général ? En effet, certains bataillons de 1791, par une incorporation massive de Volontaires de 1792, s'en écartent. Si l'on reprend les résultats que

nous venons d'analyser, ce qui frappe n'est pas tant les différences que les similitudes entre troupes de ligne et Volontaires de 1791. Dans l'un et l'autre cas, ce sont des jeunes, artisans ruraux pour la plupart, encadrés par des militaires d'Ancien Régime. Quand ils ne sont pas de petite noblesse, ces derniers appartiennent aux couches supérieures de la sans-culotterie ou de la moyenne bourgeoisie. Ces deux armées ont peu à peu accepté la discipline militaire à condition qu'elle tienne compte de leurs droits, d'hommes et de citoyens. Surtout ces deux armées ont vécu ensemble l'épreuve du feu ; l'expérience d'une lutte commune soude les groupes humains qui se constituent.

Un premier essai d'amalgame

Après la panique de Tournai et de Quiévrain, l'Armée du Nord est formée en deux lignes et une réserve. La première ligne comprend trois brigades de quatre bataillons, l'une tout entière de Volontaires, les autres de ligne. En revanche, en seconde ligne, on trouve côte à côte trois brigades : une de ligne, deux de Volontaires. De même, à l'Armée du Centre, la 2^e ligne comprend une juxtaposition de bataillons de ligne et de Volontaires.

En août 1792, des tentatives d'embrigadement sont même épisodiquement tentées par La Fayette, puis par Dumouriez.

Dans la division d'Harville, la 1^{re} et la 2^e brigades comprennent deux bataillons de Volontaires et un bataillon de ligne ; elles préfigurent l'armée de l'an II. En outre, dans l'avant-garde on trouve quatre bataillons de Volontaires et deux de ligne, et la situation est la même dans la brigade de droite.

Il y a même des cas de véritable amalgame, c'est-à-dire que l'on ne se contente pas de juxtaposer des bataillons mais on les mêle. Ainsi les 102^e, 103^e et 104^e régiments d'infanterie sont formés, à partir du second semestre de 1791, d'une part des gardes françaises qui, ayant participé à la prise de la Bastille, sont devenus des gardes nationaux soldés, d'autre part de Volontaires nationaux parisiens ou de l'Île-de-France. Ces régiments, qui montreront une bonne cohésion, auront un excellent comportement au feu [\[24\]](#). L'exemple peut paraître exceptionnel puisqu'il s'agit de soldats d'Ancien Régime qui, établis à Paris, combattent avec des Parisiens. Le capitaine Colin a dressé une liste presque exhaustive pour montrer qu'il y en eut d'autres.

Il y a parfois une indéniable fraternité d'armes entre les deux armées. Ainsi, le 3 avril 1792, le camp de Tiercelet rassemble environ 6 000 hommes, tant de troupes de ligne que de Volontaires nationaux. Les Volontaires manquent de cartouches, les « Blancs » leur en donnent et leur jurent amitié fraternelle. En dehors des combats, cette fraternité demeure et s'exerce parfois contre des chefs trop marqués par l'esprit ancien. De même que les citoyens dans les clubs, les Volontaires apprennent à leurs camarades leurs droits. Si la discipline en souffre, l'éducation politique y gagne.

Sur ces coalitions des Volontaires de 1791 et de soldats de la Ligne, la correspondance des commissaires ordonnateurs, insuffisamment exploitée pour cette période, jette un jour nouveau. Ainsi celui de l'Armée du Rhin, rendant compte des cours martiales, écrit le 11 juillet 1792, avant donc la levée des nouveaux bataillons de Volontaires :

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une expédition de la procédure faite en la cour martiale de l'Armée du Rhin contre le nommé Claude Bergeraud caporal au 13^e Régiment d'infanterie que les jurés ont déclaré coupable mais excusable. Vous verrez Mr qu'il a néanmoins été condamné à un an de gêne et à être attaché à un poteau. J'espère que les exemples d'une juste sévérité produiront l'effet le plus heureux pour le rétablissement de la discipline et que vous reconnaîtrez aussi Mr quelles fautes graves sont punies autant que je le puis avec de semblables jurés et l'esprit qui les domine presque généralement, ce n'est pas qu'il n'y eut sur le tableau des jurés qui auraient la fermeté nécessaire qui sont amis de l'ordre et de la discipline mais ceux là sont connus et sont toujours à un nombre de 27 qui sont recusés, comme les neufs restants qui sont également connus et choisis par les défenseurs officiels des accusés sont presque toujours les mêmes à chacun des jurés, ainsi que les défenseurs officiels qui sont des clubistes et des jacobins qui connaissent les colonnes du tableau des jurés non seulement de la ville mais des différents camps et qui arrangeant toujours les mutations de manière que les 9 jurés restant sont toujours de la même sorte et sont presque toujours des officiers et sous-officiers et soldats de l'artillerie et des volontaires nationaux qui ont été la veille et l'avant veille au club avec les défenseurs officiels des accusés. Enfin le rapport des jurés est presque toujours convenu, concerté et arrangé un jour ou deux auparavant la tenue de laquelle cour martiale entre ces défenseurs officiels et les membres qui doivent composer les jurés de jugement... le greffier de la cour martiale qui est un écrivain de la place qui avertit et compose les jurés à sa fantaisie est aussi de la même sorte. [\[25\]](#)

« Les Parisiens se comportaient fort mal... »

Les Volontaires de 1791 sont parfois hostiles aux hommes des levées de 1792. Tout comme Dumouriez ou les officiers de l'armée de ligne, ils leur reprochent leur trop grande méfiance, génératrice de panique. Comme certains officiers de la Ligne, tel Money ou Simon, ils sont choqués par la Terreur politique que les Volontaires de 1792 exercent et par l'esprit égalitaire qu'ils manifestent et qui les pousse à refuser toute hiérarchie et toute discipline.

Ainsi deux Volontaires de l'Allier, les frères Favier, écrivent :

Les Parisiens se comportaient fort mal, beaucoup de mauvais sujets sont réellement parmi eux ; leur singulier plaisir est de couper les têtes, aussi le Français le redoute plus que ses ennemis ; ils sont diablement différents de nous pour la façon de penser et je peux dire même de toute l'armée. Ces messieurs sont extrêmement turbulents, ils ont fait beaucoup d'horreur à Reims, à Châlons et par tous leurs passages ; mais j'espère qu'ils seront tranquilles à l'armée... d'ailleurs il y a parmi eux de braves gens. [\[26\]](#)

Un Volontaire de la Meurthe, à peu près dans le même temps (septembre 1792), dénonce les Parisiens de la levée de 1792

qui se sont fort mal annoncés, ils ont voulu faire la leçon aux généraux ainsi qu'aux officiers, ont voulu faire mettre les épaulettes d'or et d'argent en bas ainsi que les croix de Saint-Louis. Un de nos officiers en a tué un. Dans notre route de Châlons, un d'eux s'est avisé de dire que nous étions trahis, qu'il fallait crier « Sauve qui peut » : un de nos volontaires la traita comme gueu, lui a proposé de se battre, il n'a pas voulu, il l'a tué d'un coup de crosse de fusil : depuis

ce moment, ils sont plus traitables. Dans le moment où je t'écris on amène à la ville une trentaine d'émigrés qui étaient dans l'armée prussienne, on demandait qu'ils fussent pendus, je ne sais qu'elle sera leur fin. [\[27\]](#)

Il faut se défier des généralisations hâtives. Ce serait commettre un contresens que d'opposer systématiquement Volontaires de 91 et ancienne armée aux Volontaires de 92. Il y a aussi des exemples de fraternisation entre soldats de ligne et Volontaires de 1792. Ainsi dans la Marne, le 21 septembre 1792, des Volontaires arrivés de Paris se mêlent, dans ce but, aux régiments d'infanterie. Un officier de ligne s'interpose, tous les soldats se querellent avec lui et attaqué, blessé, il est décapité par des cavaliers de la ci-devant armée. Au-delà de certains antagonismes, il y a l'ennemi commun qu'il faut vaincre : l'aristocrate français ou étranger. Mais il serait vain de vouloir masquer des luttes qui se manifestèrent çà et là à la fin de l'année 1792 et au début de 1793. D'où provenaient-elles ?

Les levées de 1792

En 1791, les enrôlements de Volontaires se font à la morte-saison, en période de paix, à un moment enfin où la bourgeoisie contient encore le mouvement des masses populaires. En 1792, les levées ont lieu à la fin du printemps et en été, alors que les travaux de la terre retiennent les hommes ; elles se font au moment où les premiers combats s'achèvent par des déroutes. Les trahisons du roi, de la reine et de la Cour desservent « la Patrie en danger ». Dans les villes, les bourgs, parfois mêmes les villages, les discussions au sein des sociétés populaires, au cabaret, ou dans les rues autour du journal démocrate placardé, lu et commenté, affinent l'éducation politique. Mais la meilleure école, c'est encore l'action et, au cours des journées populaires, les idées d'égalité et de justice sociale finissent par imprégner le plus grand nombre. La Révolution se radicalise et ceux qui vont devenir les soldats de 1792 sont les auteurs de cette radicalisation. Les premières différences tiennent donc au contexte historique lui-même.

De mai à septembre et au-delà, la création d'une multitude d'unités, parmi lesquelles les Volontaires, d'organisations diverses, change l'armée française. Armée de ligne et Volontaires de 1791 se rapprochent, mais la bigarrure des levées nouvelles pose avec acuité le problème de l'unité de la Nation en armes.

Pourtant les unités nouvelles ne sont pas toutes, du moins dans leur organisation et leur discipline, complètement différentes des précédentes. Ainsi certaines des compagnies et légions franches, celles qui sont créées en mai 1792, ont-elles bien des points communs avec la Ligne.

Les troupes spéciales

Faute de pouvoir toujours les reconnaître, l'archiviste et l'historien ont donné cette dénomination à l'ensemble des compagnies, légions françaises ou étrangères, corps francs qui sont levés pendant le second semestre de 1792. La difficulté à cerner un tel foisonnement est aussi celle des autorités. Ainsi, se référant à une situation antérieure à la levée en masse de 1793, les responsables écrivent dans un rapport sur l'unification des soldes le 2 thermidor an II (juillet 1794) :

La nation entière, s'est armée pour la défense de sa liberté : de nouveaux corps se sont formés de toutes parts, sans ordre, sans mode d'organisation, des chefs avides en ont fait un objet de spéculation : un grand nombre de paiements vicieux ont été faits ; des corps isolés, inconnus, et dont l'existence est encore un problème ont été soldés ; d'autres se sont fait payer au complet, alors que leurs effectifs étaient d'un tiers, d'un quart, et même plus, au-dessous du complet [...]. [\[28\]](#)

On savait l'existence, en mai 1792, de compagnies et légions franches, puis, en juillet 1792, de compagnies de chasseurs nationaux, enfin de juillet à la fin de l'année 1792 et au début de 1793, de légions étrangères dont le premier essai date de janvier 1792. Les recherches menées dans le cadre de l'Institut d'histoire de la Révolution permettent d'ores et déjà de mieux préciser ce que furent les unes et les autres.

Compagnies et légions franches

Les premières, les compagnies et légions franches, furent essentiellement des instruments de guerre dont l'armée a besoin au printemps de 1792. Le décret constitutif, les débats à l'Assemblée, l'application des mesures projetées en fournissent la preuve.

C'est le 28 mai, donc quelques semaines avant l'acte du corps législatif déclarant « la Patrie en danger » et la levée de nouveaux Volontaires, que l'Assemblée prend un décret relatif à la formation de cinquante-quatre compagnies et de trois légions franches :

L'Assemblée nationale, considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre des troupes légères [...] décrète :

Article I^{er}. — Il sera levé cinquante-quatre compagnies franches qui pourront être portées successivement à deux cents hommes chacune, officiers compris, pour servir aux différentes armées pendant la présente guerre seulement, et suppléer les seconds bataillons d'infanterie légère, détachés des légions.

II. — Indépendamment... il sera levé une légion franche, par les soins du général Kellermann, sous la surveillance du pouvoir exécutif, et du général en chef de l'Armée dans laquelle il est employé.

III. — Cette légion sera composée de dix-huit compagnies d'infanterie légère et de huit compagnies à cheval dont les hussards ci-devant Saxe, et les cavaliers ci-devant Royal-Allemand formeront le noyau.

IV. — Il sera de plus levé dans chacune des armées commandées par les généraux Luckner et Lafayette, par leurs soins et sous la surveillance du pouvoir exécutif, une légion franche composée pareillement de dix-huit compagnies d'infanterie et de huit compagnies à cheval [...].

VII. — Pour parvenir à cette levée, il sera ouvert une inscription volontaire dans toutes les municipalités des 83 départements du royaume, où tous les hommes, depuis l'âge de dix-huit ans, valides, de la taille de cinq pieds au moins et bien constitués seront admis pour servir dans les dites légions et compagnies franches pendant l'espace de trois années.

Cependant, si la guerre cessoit avant que les trois années de l'engagement fussent expirées, les engagements cesseroient pareillement à l'époque où la paix seroit faite [...]. [\[29\]](#)

« Vivant au jour la journée... »

Les débats à l'Assemblée éclairent le texte. Comme toujours lorsqu'il s'agit de l'armée, arguments techniques et politiques se mêlent. Les militaires ont réclamé, avant même la déclaration de guerre, la reconstitution de légions existant avant 1776 et réunissant fantassins, cavaliers et éventuellement artilleurs et « ouvriers militaires ». La guerre ouverte, la présence chez l'ennemi de telles unités renforce encore l'opinion de ceux qui leur sont favorables. D'autre part, l'armée française ne dispose pas suffisamment de troupes légères capables d'être en première ligne pour faire des coups de main sur la troupe adverse, explorer avant le combat les lignes ennemies, en déceler les faiblesses et, après l'avoir énervé par le feu des tirailleurs, l'attaquer avec le reste de l'armée.

Sur la discussion technique vient se greffer une autre qui tient à des préoccupations politiques. Le ministre Narbonne a demandé en janvier que les légions soient formées de soldats des colonies, de militaires renvoyés par patriotisme mais aussi de déserteurs étrangers et de mercenaires « braves, intrépides, vivant au jour la journée, aimant le genre de vie que mènent en campagne les hommes des troupes légères et qui, dans l'espoir d'acquérir de la gloire et dans l'espace de trouver des hasards heureux, affronteront sans crainte toute espèce de dangers ».

Certains députés, tel Hugau, s'inquiétant d'un tel recrutement demandent que les unités projetées soient constituées à partir d'anciennes unités régulières.

Ainsi compagnies et légions franches sont-elles quant à leur recrutement et à leur organisation des corps intermédiaires entre la Ligne et les Volontaires, des corps aussi où s'amalgamèrent les deux éléments ou bien furent incorporés des unités étrangères.

Les Suisses

Ainsi les Suisses dont les régiments furent dissous après le 10 août sont versés dans les légions. Le *Journal du département de l'Aube* du 19 septembre 1792 rapporte en ces termes leur réengagement :

Le régiment de Castella Suisse, venant de Vitry, est arrivé à Troyes le 14 septembre pour y être licencié. Ce régiment composé de 900 hommes s'est rendu le 15 au matin sur la place St-Pierre. Mition, commissaire, a lu le décret relatif au licenciement des Régiments Suisses : il a ensuite proposé à tous les soldats qui voudraient entrer au service de la Nation, de sortir des rangs et de s'approcher [...] [*traduction en allemand fut faite du discours de Mition*] 200 hommes se sont approchés de l'arbre de la fidélité pour continuer à servir la nation, un cent avait déjà quitté le service pour passer à celui de la France, en sortant de Vitry [...]. Plus de 200 soldats suisses se sont fait inscrire le même jour et les suivants par différents régiments français et particulièrement pour la Légion de Luckner, ce qui a porté à plus de 500 le nombre des Suisses de ce Régiment réunis à nos drapeaux. [\[30\]](#)

Pour la plupart Volontaires, recrutés par l'administration départementale, les nouveaux soldats ont un temps de service qui tient à la fois de celui des Volontaires, par la possibilité de quitter l'armée au bout d'une campagne, en cas de paix, et de celui de l'armée de ligne : au cas où la guerre se poursuivrait, le service serait de trois ans.

Analogies avec la Ligne : les hommes levés ne forment pas d'eux-mêmes une compagnie ou une légion ; regroupés dans chaque armée, ils sont ensuite distribués dans les compagnies ou

légions créées par le général commandant. C'est aussi ce chef qui nomme les cadres : il tient compte du patriotisme manifesté mais aussi de l'expérience acquise. C'est souvent le général d'une armée qui, fort de la loi, envoie dans les départements voisins de véritables officiers recruteurs. Ainsi l'officier Bardon, du Maine-et-Loire, est-il détaché de l'Armée du Nord pour accomplir une telle mission dans son département d'origine. Ayant recruté plus de 300 hommes, il en prendra la tête.

La levée de telles unités est difficile à réaliser. Les travaux agricoles, la ponction de main-d'œuvre déjà opérée par l'armée et entraînant localement une hausse passagère des salaires des brassiers, freinent les engagements. Il faut augmenter la prime d'engagement jusqu'à 80 livres pour un fantassin et 120 pour un cavalier.

La Patrie déclarée en danger, les engagements se font plus nombreux et s'accompagnent du même élan qui porte d'autres vers les Volontaires, si bien que ces troupes, proches par leur organisation de l'armée de ligne, deviennent par leur composition assez semblables aux Volontaires de 1792.

Les compagnies et légions franches continuent à être recrutées alors même que plusieurs décrets sont pris pour la constitution de nouvelles troupes légères : d'où la confusion qui règne au ministère sur l'origine de telle ou telle troupe.

Les chasseurs nationaux

Un décret du 17 juillet, sanctionné le 28 juillet 1792, crée des compagnies de chasseurs nationaux :

L'Assemblée nationale désirant seconder le zèle des volontaires qui, impatients de remplir le serment qu'ils ont renouvelé au champ de la fédération, veulent faire triompher notre liberté, ou mourir glorieusement les armes à la main ; considérant qu'il est nécessaire et très urgent d'opposer aux nombreuses troupes légères de nos ennemis, l'espèce de troupes dont la composition et l'organisation particulières permettent de tirer avantage de l'aptitude et de l'impulsion du caractère national pour ce genre de service ;

considérant qu'il est juste de donner aux citoyens qui se seront empressés de voler au secours de la patrie en danger, le choix du poste où le péril presse davantage, le choix des armes avec lesquelles ils préfèrent de combattre, enfin l'honneur et l'avantage d'être les premiers qui rencontreront l'ennemi.

Délibérant sur la proposition du roi, relative à la formation des troupes légères... décrète...

Article I^{er}. — Tous les volontaires gardes nationaux qui se seront fait inscrire à la municipalité de Paris pour aller aux frontières, feront connaître individuellement leur vœu pour le genre de service qu'ils préfèrent, soit dans les bataillons qui vont être formés pour composer les réserves intérieures, soit dans les compagnies de chasseurs [...]. [\[31\]](#)

Ces troupes légères, contrairement aux premières, conservent à l'armée leur base régionale et élisaient leurs chefs. Elles ressemblent aux bataillons de Volontaires. Mais en fait, on s'aperçoit en suivant leur destin que les généraux ne leur laissent pas toujours leur autonomie et les incorporent dans des unités déjà existantes.

Les légions étrangères

Les patriotes étrangers, émigrés en France, forment en février mais surtout en septembre 1792 des troupes sous le nom de légions belge, liégeoise, allobroge, vandale, batave ou germanique. Par l'envoi de tracts, on débauche des soldats ennemis.

« Moyennant une pension viagère de cent livres et une gratification de cinquante livres, abandonnant le service du despotisme », ils viennent pour « vivre en paix au sein d'une nation libre ou lui consacrer leur courage ». Certains, les Belges, notamment, sont à Valmy pour soutenir les troupes de Kellermann.

Le recrutement des légions n'est pas totalement étranger. Il faut pour les compléter faire appel à des Français. Des Blancs, des mulâtres et des Noirs des Antilles forment la Légion américaine.

Pour achever ce tableau des troupes spéciales, il faut aussi rappeler la constitution, plus abondante d'ailleurs après septembre 1792, de corps levés par des particuliers ou des groupes de citoyens. Il y aura même en 1793 des bataillons ou des compagnies à l'existence hebdomadaire et qui serviront notamment dans le Sud-Ouest à renforcer des unités régulières.

Compagnies et légions franches, légions étrangères, autant de troupes qui apparaissent à certains sans-culottes parisiens comme grosses de menaces. N'y a-t-il pas d'abord dans ces troupes ayant des statuts particuliers la négation du principe d'égalité ? Cela ne nuit-il pas à la nécessaire unité de l'armée ? Cela enfin ne permet-il pas à quelques généraux ambitieux d'avoir une masse de manœuvres pour remplir des desseins plus politiques que militaires ? On verra ainsi le général Custine, au début de 1793, constituer une légion formée d'hommes de sa « clientèle ».

Les bataillons de Fédérés

À côté des troupes spéciales, on rencontre, jusqu'en septembre 1792, les bataillons de Fédérés. Ils constituent, quant à eux, une force révolutionnaire mobilisée en vue d'une intervention intérieure et non aux frontières. Le préambule du décret du 8 juin 1792 est, à ce sujet, assez clair :

L'Assemblée nationale délibérant sur la proposition du ministre de la guerre, convertie en motion par un membre, et après avoir entendu le rapport de son comité militaire, considérant qu'il est instant de porter aux frontières les troupes de ligne qui sont dans la capitale, considérant qu'il est important d'ôter tout espoir aux ennemis de la chose publique qui tramant des complots dans l'intérieur ; considérant qu'il est avantageux de resserrer encore à l'époque du 14 juillet les liens de fraternité qui unissent les gardes nationales de tous les autres départements avec celle de Paris, qui a si bien servi la révolution et si bien mérité de la patrie [...] décrète [...]

Article I^{er}. — La force armée déjà décrétée, sera augmentée de 20 000 hommes.

II. — Cette augmentation se fera dans les départements et tous les cantons du royaume seront admis à la compléter.

III. — Les 20 000 hommes d'augmentation se réuniront à Paris pour le 14 juillet prochain. [\[32\]](#)

Le roi refuse de sanctionner le décret. Le veto est une des causes de la journée révolutionnaire du 20 juin. Les Fédérés commencent néanmoins à affluer vers la capitale. Parmi eux, les plus actifs, lors des journées d'août 1792, sont les Marseillais. Citoyens ayant tous une profession,

encadrés par des hommes d'âge mûr, bourgeois pour la plupart, ils ne sont nullement des repris de justice ou des bagnards comme les royalistes le prétendent. Si les Marseillais et les Bretons, les éléments les plus révolutionnaires, reviennent chez eux en septembre 1792, une partie des Fédérés qui gagne le camp de Soissons reste à l'armée. Ils y renforcent la fermentation politique.

Les Volontaires de 1792

Le 11 juillet 1792, l'Assemblée législative déclare :

Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières, tous ceux qui ont horreur de la liberté, s'arment contre notre constitution :

Citoyens, la patrie est en danger, que ceux qui vont obtenir l'honneur de marcher les premiers pour défendre ce qu'ils ont de plus cher se souviennent toujours qu'ils sont Français et libres ; que leurs concitoyens maintiennent dans leurs foyers la sûreté des personnes et des propriétés ; que les magistrats du peuple veillent attentivement ; que tous dans un courage calme, attribut de la véritable force, attendent pour agir le signal de la loi, et la patrie sera sauvée. [\[33\]](#)

Le signal vint le 12 juillet 1792. Une loi décide alors une levée de 50 000 hommes pour les troupes de ligne et la création de 42 nouveaux bataillons de Volontaires — soit 33 600 hommes. Vingt départements doivent fournir au moins une compagnie, dix-neuf en lever six, les départements de Saône-et-Loire et du Puy-de-Dôme en doivent huit, Paris seize ; les autres départements, car aucun n'échappera cette fois à la demande, doivent procurer entre une et six compagnies. Ce mode de levée par compagnies et non par bataillons, ainsi que l'imprécision des modalités d'inscription, au cas où il n'y aurait pas assez de Volontaires, influèrent beaucoup sur la physionomie de ces nouvelles troupes.

Certains auteurs soulignent le manque d'enthousiasme des populations françaises devant cette nouvelle contribution à la défense de la Liberté. En Haute-Loire, aux dires même de l'administration départementale :

D'après le rassemblement fait aujourd'hui 24 août, de différentes compagnies de grenadiers [...] nous avons vu avec peine qu'il ne s'est présenté personne pour aller à la frontière. [\[34\]](#)

En Lozère des hommes, tels André Brun ou Claude Mallet, n'acceptent de partir que sous réserve de se retirer dans les six mois « s'ils n'étaient pas contents ou si on les entraînait trop loin de leur lieu d'origine » [\[35\]](#).

Dîners civiques et tirage au sort

Pour animer le zèle patriotique, on a recours à des moyens qui rappellent ceux employés par les recruteurs de la Ligne. Ainsi, dans le Maine-et-Loire, un officier de Volontaires va de villes en villages, suivi par deux tambours. Ceux-ci, les citoyens Cailleau et Noé, de Saumur, reçoivent jusqu'à 20 livres pour avoir « battu à plusieurs fois, tamps dans la ville que dans les campagnes pour solliciter les jeunes gens à servir » dans les bataillons de « Mayenne et Loire » [\[36\]](#). D'autres recruteurs, dans le même département, organisent des banquets qualifiés de « civiques » dans le but d'en obtenir le remboursement par l'administration.

Attente parfois déçue, comme le prouve cette lettre de septembre 1792 envoyée par un agent civil et retrouvée aux Archives de la Guerre :

Je vous adresse ci-joint un mandat expédié au nom du citoyen Maupassant pour dépense de recrutement faite tant par lui que par le citoyen Viger des Roziers relativement aux Volontaires nouveaux destinés à former les 2^e et 3^e bataillon. Ce mandat est de 95 livres 17 sous seulement, parce que le conseil du département a rejeté du mémoire dont je vous remets copie également cy jointe 230 livres pour le coût d'un dîner civique. Il n'a pas cru que le trésor public puisse être chargé de ce dîner. [\[37\]](#)

Voici encore la lettre de François Moron, grenadier, qui semble calquée sur la correspondance de Tourville :

À Mr. Gaschez capitaine au Bataillon de la Marne — 31 octobre 1792.

Je vous envoie un homme assez joly de figure, de taille de 5 pieds, bien fait dans sa taille, je le tiend de la main de Monsieur Bidot, chapelier quy me la mis entre lest mains, ainsy je vous pris de vouloir bien le plasser dans votre compagnie, si votre compagnie est complet, vous le plaserez dans la compagnie grungnon, si vos deux compagnies sont complet, je vous prie de la plasser entre les mains de quelquns de vos amis capitaine des dites compagnies ainsy fait moi le plaisir de le plasser je serez satisfait que je le vois à la compagnie quand je serez de retour ; je serais aux désespoir de ne pas le voir au bataillon parce que il est joly garçon. Je suis avec respect votre ami. [\[38\]](#)

Les Volontaires ne se présentant pas en assez grand nombre, on procède à leur désignation. Le mode choisi par les citoyens assemblés est parfois le tirage au sort ; ainsi dans la Meuse, à Montzeville, le 27 août 1792 :

Il a de suite été fait autant de billets qu'il y avait de citoyens restants à voter pour nommer les neuf hommes formant le contingent de la commune ; les dits billets mis dans un chapeau après en avoir marqué neuf de la lettre V ils ont été tirés par un enfant en présence de tous les citoyens assemblés [...]. [\[39\]](#)

Mais il arrive que l'on préfère l'élection. Les inimitiés, parfois politiques, jouent alors pour exclure de la communauté certains citoyens ; faute d'accepter, ils reçoivent des menaces de mort. À Sept-Saulx, c'est le cas par exemple de Maurice Oudinot, qui, le 15 août 1792,

supplie d'examiner avec toute la plénitude d'humanité à son égard vu la crise cruelle où il se trouve forcé par la brigandage de divers particuliers de partir soi-disant pour obéir à la loi, mais cette loi, nous la requérons et n'ordonnez qu'au nom de cette loi qui doit faire notre bonheur qui pour les individus qui nous menacent de la mort, du feu de nos biens, nous ont contraint de venir devant vous [...] Nos corps sont dévoués pour la Patrie mais légitimement et non avec la force. [\[40\]](#)

Les devoirs des riches

Des sans-culottes sont ainsi contraints de partir. L'inverse se produit-il ? Voit-on des pauvres se coaliser et élire « volontaire » un riche propriétaire ? N'y a-t-il pas là moyen d'obtenir une plus forte somme pour le remplacement ? D'autre part, la défense de la Patrie se confond pour certains avec la défense exclusive de la propriété : les riches ne doivent-ils pas pour cette

raison partir les premiers ? Quelques mois après Valmy, on trouve cette idée clairement formulée :

Aujourd'hui 13 mars 1793, le deuxième de la République française, la municipalité extraordinairement assemblée, est comparu Joseph Matté, soldat au quatorzième bataillon lequel nous a dit et exposé que dimanche dernier dix heures du matin il s'est trouvé sur la place publique de cette ville avec les citoyens Dehault et Bléraud fils et Joseph Aubier et autres habitants de cette ville (du Blanc, département de l'Indre) que le nommé Bondy domestique chez la veuve Cremier a dit dimanche dernier que le [illisible] et autres qui étaient de leur compagnie tous non mariés seraient bien fous et bien insensés de tirer au sort et de s'enroller pour voler aux frontières se faire casser la tête par les émigrés, qu'il fallait plutôt que les citoyens aisés et jouissant de [une somme illisible] livres de rentes payées par la nation sont plus obligés que tous les autres garçons à se présenter à l'ennemi... le même dénonciateur expose que le domestique de la veuve Bonnefond la jeune a tenu les mêmes propos, le même jour et dans les mêmes lieux. [\[41\]](#)

Dans la plupart des cas, c'est en donnant de l'argent que les communautés rurales ou urbaines obtiennent le départ des plus pauvres. Ainsi, dans l'Yonne, la gratification atteint 150 livres, c'est-à-dire près de cinq mois du salaire d'un brassier, et autant qu'un cavalier dans la Ligne ou dans les légions [\[42\]](#).

Le poids de la terre

Certains historiens en ont conclu au peu de foi patriotique des Français en 1792. Nier les contradictions existantes au sein même des masses populaires serait absurde. Encore faut-il pour juger honnêtement de l'ardeur révolutionnaire des Français, des paysans notamment, approcher leur réalité quotidienne. Des textes le permettent. On y sentira certes la crainte des propriétaires qui, par l'appel des Volontaires, voient disparaître la surcharge démographique qui leur permet d'imposer de bas salaires. On les entendra gémir de « ne plus trouver d'ouvriers en payant même le quadruple du prix des journées ordinaires » [\[43\]](#). Mais on pourra aussi y lire les plaintes fondées des travailleurs. Alarmés par une trop forte ponction de main-d'œuvre, ils voient compromise la richesse d'un sol sur lequel s'échinèrent leurs aïeux. On les sentira conscients que la défense de la Patrie, ce n'est pas seulement prendre les armes, mais aussi préserver, moissonner et engranger les récoltes nécessaires à la vie de tous. Enfin on les trouvera choqués de l'incohérence dans laquelle se fait parfois la levée, par le manque de coordination entre pouvoir civil et pouvoir militaire, par les ordres et contre-ordres des généraux. Ainsi cette commune de la Marne :

Municipalité d'Esternay, district de Sézanne — 9 septembre 1792.

[...] Les citoyens se sont tous réunis à dire [...] que la réquisition qui leur est maintenant faite leur paroît vague et incertaine en ce que :

1. Les généraux des différentes armées renvoient à leur grand mécontentement les citoyens qui sont partis pour la Patrie, quoiqu'ils aient toutes les qualités requises.
2. Qu'il ne suffit point de demander tous les citoyens d'une commune puisque tous sont de bonne volonté et qu'ils l'ont prouvés chaque fois que de pareilles réquisitions ont été faites.
3. Qu'il seroit nécessaire de fixer le nombre d'hommes dont on a besoin au total et ensuite le répartir sur chaque commune tant à raison de sa population qu'en égard aux volontaires qu'elle a déjà fournies.
4. Que si les généraux [...] ont besoin d'hommes les citoyens... pensent que l'on doit déjà appeler ceux qui ont été renvoyés dans leurs foyers lesquels sont encore prêts à marcher

5. Estiment [...] que des piques sont de bien faibles armes vis à vis des gens qui leur envoient des balles [...] et qui ont des fusils et s'en servent à une distance qui rend les piques inutiles.
6. Déclarent encore les dits citoyens combien de pareilles réquisitions leur deviennent onéreuses [...] combien les travaux de la campagne en souffrent. [\[44\]](#)

Dans le même département de la Marne, les officiers municipaux interviennent le 1^{er} octobre 1792 en faveur d'une veuve. Son cas n'est pas singulier :

Nous soussignés officiers municipaux de Marsangis, certifions que le nommé Nicolas Rondeau tombé au sort pour aller au secours de la Patrie lors de la visite du commissaire nommé à cet effet [...] est d'une absolue nécessité à sa Mère, veuve depuis le 18 mai, qu'il est le seul dans sa maison pour faire valoir son train de laboureur que s'il est tenu de partir, sa mère sera forcée de prendre des ouvriers ce qui la jetterait dans l'embarras vu la rareté des domestiques et le prix exorbitant qu'ils exigent, cette femme ne faisant honneur à ses affaires que par le travail de son fils et sa grande économie. [\[45\]](#)

À Montgenot, dans la Marne, la municipalité explique que si personne ne s'est présenté de bonne volonté c'est que

nous voilà au bord des vendanges et que la commune a déjà fourni 5 volontaires et 4 dans les troupes de ligne. [\[46\]](#)

Dans l'Ariège, la commune de La Bastide de Cougouse qui comptait près de cinq cents personnes proteste :

21 juillet 1792

Réclamation du district de Quillon

La commune quoique très petite a déjà fourni au bataillon de Mr Barthes, compagnie de Condié, dix-huit jeunes gens, volontaires nationaux ; deux au département de l'Ariège, un dans le régiment de Cambrésis (on peut fournir la liste), le départ de cette belle jeunesse a laissé désert notre bourg. Si les autres communes donnent autant, les armées seront des plus nombreuses. Ils supplient de vouloir bien épargner la commune s'il faut une nouvelle levée dans le canton. Toutes les familles souffrent du départ de ces enfants qui donnaient du pain aux pères et aux mères. [\[47\]](#)

Dans le Cantal, les migrations saisonnières rendent encore plus difficile la levée. Un membre du conseil du département s'en explique en juillet 1792 :

L'émigration enlève à ce département la plupart de ses habitants, il n'y reste que ceux absolument nécessaires pour la culture des terres [...]. [\[48\]](#)

Le relatif dépeuplement des campagnes émeut les municipalités, d'ailleurs souvent composées de bourgeois propriétaires. Ainsi l'administration d'Issoudun écrit aux officiers municipaux des campagnes environnantes pour les inviter à ne plus accepter l'enrôlement de citoyens de la campagne « qui ne présenteraient pas un certificat de leur municipalité attestant qu'ils n'étaient point utiles au travail de la terre » [\[49\]](#). Le gouvernement en arrive aussi à telles recommandations.

« Les plus fous d'entre nous... »

Une répugnance instinctive pour le métier des armes ou une baisse du patriotisme ne suffisent pas à expliquer que certains Volontaires ne le soient que de nom. On sait aussi avec quel patriotisme beaucoup d'autres abandonnent tout pour la défense de la Liberté.

Canons qui tonnent, cloches qui sonnent à toute volée, roulement de tambour, cavalcades, cris et chants patriotiques : dans les rues de Paris, la foule accompagne les Volontaires sur les places. Une planche recouverte du drapeau tricolore, deux tambours en guise de tréteaux, les emblèmes révolutionnaires claquent au vent, et le citoyen commissaire fait signer l'homme qui se présente. En une semaine, 15 000 Parisiens défilent devant leurs magistrats. Ainsi le canonnier Bricard, qui inscrit dans son *Journal* :

Le 3 septembre, nous nous assemblâmes à l'effet de savoir combien nous étions décidés à partir. Plusieurs y amenèrent leurs frères ; d'autres y amenèrent leurs amis. J'étais convenu avec mon frère Honoré de partir seul, lui resterait à Paris pour consoler notre chère mère. Il voulut, contre mes intentions, s'enrôler avec moi. Un de nos amis, nommé Hervé, avec qui nous étions étroitement liés, se décida à partir avec nous.

Le même jour, nous fûmes à la place Royale pour passer la revue du commissaire des Guerres, et notre départ fut fixé au 5 septembre.

Le 4 fut employé à faire nos adieux et nos paquets ; le soir nous soupâmes, une partie de la compagnie ensemble, chez notre traiteur Dufour, dont le fils partait avec nous.

Le 5, à quatre heures du matin, nous nous assemblâmes à notre caserne, rue Bar-du-Bec, et fûmes chercher à l'Arsenal deux pièces de 4 avec un caisson à munitions. Nous nous rendîmes sur la place de la maison commune, où se trouvaient neuf compagnies de fusilliers, de différentes sections. Nous apprîmes que notre destination était Châlons-sur-Marne, où se faisait un rassemblement de troupes très considérable.

Les ordres et la feuille de route donnés, nous nous mîmes en marche par la rue Saint-Martin, accompagnés de beaucoup de citoyennes, qui pleuraient en faisant la conduite, les unes à leur mari, les autres à leurs amis. Arrivés à la barrière Neuve-de-Saint-Martin, il fallut se rendre chacun à son poste ; les femmes rentrèrent dans Paris la larme à l'œil, et nos charretiers fouettèrent leurs chevaux. Les plus fous d'entre nous se mirent à chanter des chansons patriotiques.

Connaissant la sensibilité de notre père et de notre mère, nous fûmes obligés de leur cacher notre éloignement, afin de ménager leur chagrin. Nous laissâmes donc nos meubles et nos effets d'habillement entre les mains de notre cousin germain, Arnoult, avec l'intention de le débarrasser sous trois mois, terme jugé suffisant pour repousser les ennemis et rentrer victorieux. [\[50\]](#)

Une fête patriotique

En province, même concours du peuple, même fête patriotique. À Avallon, par exemple, le conseil général fait placarder l'appel suivant :

Attendez-vous, citoyens, que l'Autrichien féroce après avoir égorgé vos pères, après avoir ravagé leurs propriétés, marche sur leurs corps sanglants pour arriver jusqu'à vous... Songez que ces moissons peuvent devenir la proie de l'ennemie si vous ne vous hâtez pas de mettre dans la main de vos enfants le feu vengeur de la liberté ; qu'ils s'inscrivent au nombre des défenseurs de l'État, qu'ils viennent compléter nos bataillons volontaires, nos troupes de ligne. Quel sort attend ceux qui auront survécu à la perte de la liberté ! Voyez citoyens s'avancer avec la milice du despotisme tous les abus monstrueux qui naguères pesaient sur

vos têtes : l'odieuse gabelle, la honteuse corvée, la dixme, les aides, les droits féodaux, les vénalités, la chasse.

Le lendemain, la société populaire d'Avallon se rassemble près de l'arbre de la Liberté, sous la présidence de Jacques Boilleau. Ce dernier est invité à se joindre aux jeunes enrôlés et à se mettre à leur tête pour voler au secours de la Patrie. Tout en pensant que c'est là un piège de l'aristocratie, et pour prouver que ce n'est pas la crainte qui lui fait repousser cette proposition, Boilleau accepte.

En sa qualité de président, il lit ensuite le texte du manifeste de Brunswick, mais le public refuse de l'entendre en entier et le brûle aux torches que deux membres de la société tiennent allumées. La foule demande alors la chanson civique et guerrière :

Allons enfants de la Patrie

Le jour de gloire est arrivé

Chantée par le frère Pentat, elle est reprise en chœur par le public et les cris de : « Vive la Nation » se mêlent au bruit des tambours et de la musique. [\[51\]](#)

Brave jeunesse !

À Remiremont, dans les Vosges, la municipalité réunit la population le 25 juillet 1792, au pied de l'autel de la Liberté ; le maire prend la parole :

Il ne s'agit plus de conquérir aujourd'hui, il est question de conserver. Eh quoi ? brave jeunesse ! la prérogative la plus brillante dont puisse se glorifier l'espèce humaine !...

Le premier que se fera enrôlé sous les drapeaux du peuple français sera l'âme privilégiée qui aura bien mérité de la Patrie...

Ces paroles n'ont pas été prononcées [*rapporte le registre des délibérations*] que François André Cuisnier prend son essor vers l'autel de la Patrie, il signe son engagement le premier : de capitaine il devient fusilier et s'en enorgueillit. Il est imité par une foule de signataires. La population de cette ville ne dépasse pas 4 500 âmes, 65 citoyens s'enrôlent [...] Antoine Saucet, Jean-Charles Courtois, le premier négociant, le second secrétaire de la commune, se saïssissent à l'envi de la plume ; ils sont les soldats de la Patrie et s'en glorifient. Ils sont à l'instant imités par Joseph Serrière, notable, Jean Baptiste Noël, fils du commandant du bataillon ; Jean Rennefront, lieutenant de la 1^{re} compagnie de la Garde nationale, Charles Joseph Crysostome Bagré, marguillier ; Pierre Gaspard Grandgérard, perruquier ; Alexis Pourpre, notable ; Nicolas Maire, greffier, Nicolas Pierre, Joseph Jacobe, André Bruant, tous citoyens de Remiremont.

Jean Charles Courtois, qui venait de perdre momentanément sa place de secrétaire greffier à cause de son enrôlement, en est indemnisé ; le maire lui dit : « Vous abandonnez trois enfants, une épouse chérie, eh bien ! je remplirai pour vous les fonctions de secrétaire greffier. »

Un jeune homme s'avance vers l'autel de la Patrie, le désir dans le cœur ; la gêne sur les lèvres. Il doit 48 livres et n'ose partir comme failli. Bernard Berguam fils, administrateur au Directoire du District, et le Maire de la commune augmentent leurs offrandes de ce léger tribut. Ils rendent la liberté de servir à un sujet ardent d'être utile à la cause de la liberté mais peu fortuné. [\[52\]](#)

On retrouve ce même élan dans d'autres départements comme l'Ain, le Jura, le Doubs, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, mais aussi dans des départements situés plus à l'intérieur comme le Puy-de-Dôme. Une armée de jeunes paysans, pauvres, encadrés par des artisans patriotes mais sans instruction ni expérience militaire : telle apparaît la levée des Volontaires de 1792.

Des soldats-paysans

Les résultats d'un sondage [\[53\]](#) portant sur près de 5 % des Volontaires et des Fédérés font apparaître des changements quant à l'origine régionale des citoyens soldats. Les ruraux l'emportent plus nettement encore qu'en 1791, puisque près de 69 % proviennent de ce milieu.

Parmi les ruraux, les paysans sont en plus grand nombre que précédemment : là encore toute étude statistique d'ensemble est quasiment impossible. Mais partout où l'enquête est permise, elle aboutit à ce résultat : dans l'Yonne [\[54\]](#), les Basses-Pyrénées [\[55\]](#), la Haute-Garonne [\[56\]](#), le Cantal [\[57\]](#). Dans la Manche, sur 1 628 Volontaires dont on a, aux Archives de la Guerre, mention de la profession, on décompte [\[58\]](#) :

- 1 111 paysans, soit 68 % de l'ensemble ; en 1791, ils étaient moins du quart des Volontaires.
- 386 artisans, soit 23 %.

Les domestiques, journaliers, brassiers qui sont inclus dans le pourcentage paysan forment 18 % de l'ensemble.

Les Mémoires de Fricasse

Un Volontaire comme Fricasse, qui nous a laissé des Mémoires qui ont été publiées, sort de ce milieu paysan. Il nous relate ainsi les circonstances de son enrôlement :

Dans ces années, les États généraux se sont assemblés, et on a parlé de la suppression des couvents. Ceci a changé bien des idées, surtout dans le couvent où j'étais, qui était de quatre-vingt-dix religieux. Les voilà donc obligés de quitter, et moi aussi. Je suis entré jardinier chez le marquis de Messey, seigneur de Braux-le-Châtel. Ce seigneur m'a donné beaucoup de louanges ; s'il était content, je ne l'étais pas, car la terre de son jardin était trop aride, et j'avais grand' peine à cultiver.

Comme il était premier capitaine d'un régiment de cavalerie française nommé Royal-Étranger, en garnison à Dôle en Franche-Comté, il part pour rejoindre son régiment avec toute sa famille, et nous laisse dans la maison avec un cocher et une servante. J'en reçus une lettre dans laquelle il me marquait d'avoir soin de son jardin et de ses arbres, et qu'à son retour, il me récompenserait. Présent ou absent, cela ne m'empêchait pas de faire mon service. Après, j'ai été une infinité de temps sans recevoir de ses lettres ; j'avais beau en attendre, car le marquis avait émigré avec toute sa maison qu'il avait à Dôle. Me voilà donc résolu de le quitter. On a vendu tous les biens aussitôt après mon départ.

Sortant de cette maison, je savais déjà où était ma place : j'avais été prévenu d'avance par le maître et la maîtresse. Ces aimables gens étaient venus voir le jardin, mais je n'avais pu leur promettre que pour la fin de la campagne. Me voilà entré au service du citoyen Quillard, de Ville-sur-Laujeon [*avant la Révolution, Château-Vilain*]. C'étaient des gens vertueux des

cœurs remplis d'humanité ; leur bon caractère était peint sur leur visage. Tout cela me faisait croire que je ne pouvais passer que des jours heureux au service de ces généreux citoyens. Après l'ouvrage du jardin, venaient les parties de chasse que le maître de la maison faisait presque tous les jours avec plusieurs bourgeois de la ville ; c'étaient le plus souvent pour chasser les grandes bêtes, cerfs, chevreuils et sangliers, dans les forêts immenses que le duc de Penthièvre avait dans les environs.

Je me voyais chéri de mes maîtres, mais aussi je faisais en sorte de l'être toujours et de mériter leur confiance, lorsqu'il a été requis un bataillon dans le département. En ce temps, le citoyen Quillard commandait la Garde nationale du canton ; il donne ordre que toutes les communes se rassemblent au chef-lieu, le 24 août 1792. Le 24 au matin, il nous dit : Vous savez sans doute la besogne que j'ai à remplir : il nous faut plusieurs volontaires ; ceux qui veulent quitter mon service sont libres. Si, toutefois, il ne se trouvait pas assez de volontaires, tous les pères de famille et les garçons seront obligés de tirer au sort. [\[59\]](#)

Et Fricasse part Volontaire.

Un sang nouveau ?

Un militaire contemporain des événements, décrivant la psychologie des paysans et l'opposant à celle des artisans, prétend que l'importance accrue des premiers permit le rétablissement plus prompt de la discipline :

À l'époque de la formation de ces bataillons, ce fut dans les villes qu'on remarqua d'abord le plus d'enthousiasme. Mais cette effervescence fut de peu de durée. Arrivée au camp, cette jeunesse éternée se signala par son insubordination. Les mutineries, les émeutes, les dénonciations devinrent tellement fréquentes que nos camps se fussent transformés en de véritables foyers de sédition, si son impatience naturelle et les fatigues de la guerre n'eussent promptement dissipé cet essaim turbulent. Les gens de la campagne plus froids, plus défiants et infiniment moins fanfarons que ceux des villes, et surtout des grandes villes, ne s'éloignèrent pas de leurs champs sans une grande répugnance ; mais après qu'ils eurent passé quelques mois sous les drapeaux, ils furent des modèles de conduite et de courage. Naturellement patients et robustes, ils donnèrent une physionomie nouvelle à nos armées. [\[60\]](#)

Le tableau de l'origine régionale des soldats de 92 fait apparaître l'importance relative que conserve le recrutement urbain ; toutefois, on remarque [\[61\]](#) que si les petites villes donnent encore plus que les grosses agglomérations, le pourcentage de ces dernières s'élève : la part prise par Paris explique partiellement cette augmentation. Comme dans les campagnes, ce sont les artisans d'un niveau social assez bas qui dominent : sabotiers, cordonniers, garçons boulangers, etc.

Des enfants et des pauvres

Ces pauvres sont aussi, plus souvent qu'en 1791, des pères de famille. Leur charge les retient un temps de courir défendre « la Patrie en danger », mais la prime d'engagement leur permet d'assurer la subsistance de leurs femmes et de leurs enfants pendant la mauvaise saison. Aussi, sur 147 citoyens soldats de la première liste établie dans les Bouches-du-Rhône et qui en 1795 sont encore sous les drapeaux, 75 sont des pères de famille. Les demandes de secours, telle celle que l'on va lire, se multiplieront bientôt sur le bureau des administrations départementales :

31 octobre 1792

Vu une autre requête présentée par la femme Tisserand, volontaire aux frontières pour la défense de la patrie, par laquelle elle demande des secours pour elle et ses deux enfants dans la dernière misère et presque nuds, redoutant pour eux la rigueur de l'hiver et de ne pouvoir les faire subsister, ensemble les observations de la municipalité — Oui le procureur syndic — le directoire du district de Saintes est d'avis qu'il soit alloué à titre de secours à la pétitionnaire la somme de 411.10 s. par mois tant que son mary sera à l'armée au service de la République, laquelle somme sera prise sur les fonds destinés à détruire la mendicité. [62]

D'autres, parce que la prime est trop faible, se voient contraints d'entraîner avec eux femme et enfants. Dans l'Yonne, le citoyen Terrasson n'accepte de partir que s'il peut emmener avec lui ses cinq enfants [63]. Dans le 3^e bataillon du Maine-et-Loire, Étienne Laillet, perruquier à Saumur, âgé de trente-deux ans, s'engage avec sa femme [64]. Dans le sondage réalisé, j'ai trouvé mention de plusieurs bébés que l'on inscrivait, comme sous l'Ancien Régime, sur le registre de contrôle [65]. Ils y figurent comme fusiliers avant d'être déclarés enfants de troupe.

Certains même naquirent dans les camps. Si l'on examine les actes militaires d'état civil de Vitry-le-François, on trouve des actes de baptême, tel celui de la fille d'un Volontaire sans animosité à l'égard de Madame Veto :

L'an de grâce mil sept cent quatre vingt douze, le 19 octobre, a été baptisé par moi, Claude Thierry, prêtre vicaire de cette paroisse soussigné, une fille nommée Marie-Antoinette, née d'hier du légitime mariage de Charles Dain, lieutenant des volontaires du Bataillon de Paris, et de Marie-Geneviève Noué, le parrain, Antoine Paley, sous-lieutenant des volontaires du théâtre français, la marraine Marie Françoise Hachette. [66]

La deuxième différence avec les Volontaires de 1791 tient à l'âge des Volontaires de 1792 [67]. En majorité les Volontaires sont aussi jeunes que ceux de 1791 puisque trois quarts environ ont vingt-cinq ans ou moins. Mais, à examiner de plus près les résultats, on constate immédiatement l'importance prise par les très jeunes gens. La loi, il est vrai, permettait de recruter désormais dans les classes d'âge de seize à dix-huit ans, aussi les moins de dix-huit ans passent-ils de 10 à 15 % ; 1 %, c'est-à-dire plusieurs centaines, a même moins de quatorze ans. D'autre part, le sommet de la pyramide des âges s'étale : les hommes âgés de plus de trente-six ans passent de 3,8 % à 6,7 %.

La constitution physique du groupe reflète les effets du recrutement social et de la répartition par âge des Volontaires de 1792. Les individus mesurant 1,67 mètre ou moins passent de 52 % à près de 64 % ; les tailles égales ou inférieures à 1,62 mètre formaient 12,5 % dans le groupe des Volontaires de 91, le tiers des Volontaires de 92 ne dépasse pas cette taille.

Des indications plus précises sur l'aspect physique des Volontaires de 1792 nous sont fournies par d'autres sources ; ainsi les commissaires chargés de la levée dans la Manche remarquent que 154 individus doivent être écartés comme impotents ou malades, tandis que 286 se trouvent, par manque de développement physique, incapables d'entrer en campagne. Les hôpitaux de Coutances se sont vidés de bon nombre de jeunes enfants abandonnés et inaptes.

Les membres de la commission extraordinaire, Ducos, Marbot et Bassal, en mission au camp de Châlons, écrivaient le 8 septembre 1792 aux commissaires de la Législative :

On vous débarrasse d'avance des enfants, des vieillards et des hommes d'une structure vicieuse qui, consultant plus leur ardeur que leurs forces, ne serviraient qu'à entraver vos opérations et à consommer des vivres. [\[68\]](#)

Des officiers de bonne volonté

L'encadrement des Volontaires de 1792 [\[69\]](#) est, à première vue, semblable à celui des Volontaires de 1791. Les officiers ayant une expérience militaire sont aussi nombreux dans un cas que dans l'autre (33 % et 32 %). Plus âgés que les hommes qu'ils dirigent et qui les ont élus, ils demeurent néanmoins des hommes jeunes. La part de la bourgeoisie reste importante (43 % des capitaines et des lieutenants ; 32,8 % des sous-lieutenants).

Pourtant, quand on entre dans le détail, les différences apparaissent : les chefs de bataillons sont moins nombreux à avoir une expérience militaire que leurs devanciers de 1791. Les capitaines et lieutenants n'ont souvent que un à six ans de pratique militaire. Autre différence liée à la première : les officiers de 1791, anciens militaires, avaient souvent atteint dans l'ancienne armée le grade de sergent, au moins celui de caporal, avant de partir en congé. Ceux de 1792 sont d'anciens caporaux et souvent même de simples soldats après quatre ou huit ans de service, ce qui laisse mal augurer de leur capacité de commandement.

On constate aussi des transformations quant aux origines sociales. Il y a d'abord la quasi-disparition des nobles ; encore faut-il prendre garde qu'il est impossible, pour l'heure, de déceler ce que furent la plupart des chefs de bataillons. D'autre part, un noble avait, plus encore qu'en 1791, des motifs de dissimuler sa qualité. Si la part de la bourgeoisie reste forte, elle l'est moins que dans les Volontaires de 1791 ; cette perte affecte notamment les professions libérales : l'armée des Volontaires recrute désormais ses cadres plus parmi les clercs, les étudiants, les petits praticiens du droit que parmi les avocats, les avoués ou les médecins. Le monde des commis et des employés de bureau, à la lisière de la bourgeoisie, voit ses effectifs gonfler et passer pour les capitaines, par exemple, de 8 à 10 %, ce qui équivaut à un gain d'une centaine d'individus. Jointes aux artisans, dont la proportion grandit elle aussi, on obtient une masse de 40 % pour les capitaines et lieutenants et de 47 % pour les sous-lieutenants. Les paysans occupent une place plus importante parmi les capitaines et les lieutenants : de 13 à 15 %.

Aussi retire-t-on l'impression d'une armée encadrée par des hommes de bonne volonté, courageux mais peu instruits, à l'image de ce Louis Virideau, paysan né en 1767 à Sarrazac, qui s'engage, est élu capitaine en septembre 1792, mais se montre toujours rebelle à toute instruction [\[70\]](#). Son avancement, comme celui de ses semblables, sera compromis en 1794. Possédant moins de talents, moins aisés aussi que ceux de 1791, ils échappent moins à la contrainte qu'exercent sur eux leurs électeurs. Ceux de 91, parce qu'ils disposaient de quelque argent, se faisaient, et pas nécessairement par démagogie, les soutiens financiers d'hommes qui les respectaient aussi comme des notables locaux. Ceux de 92 attendent de leurs hommes, plus que leurs devanciers de 1791, l'avancement par l'élection. Or, pour obtenir des voix, il leur faudra parfois renoncer à appliquer une discipline considérée comme un instrument créé par les aristocrates et destiné à faire plier le libre citoyen. Certains soldats de 92 considèrent même, comme le déclare un journaliste démocrate, Lanthenas, « qu'il fallait, au terme fixé, que l'officier rentre dans la masse commune des citoyens ; la continuité des grades nourrissant l'orgueil et étant une source d'aristocratie » [\[71\]](#).

Les différences que l'étude sociale fait apparaître entre les Volontaires de 1791 et de 1792 n'expliquent pas entièrement cette difficulté, parfois même cette incapacité des chefs à se faire obéir de jeunes artisans et paysans, pourtant exaltés par les événements du mois d'août 1792. Il faut en revenir au mode de levée et d'organisation des Volontaires. C'est ce motif technique qui rend encore mieux compte des différences entre les uns et les autres. Il n'y a pas eu d'emblée une formation de bataillons ; on a d'abord formé de plus petits groupes : les compagnies. Sitôt celles-ci créées, on a procédé à l'élection des officiers qui ne furent « reconnus » que par quelques hommes et parfois de manière illégale. Ainsi, dans la Nièvre, les hommes d'une même commune ou d'un même canton refusent-ils d'attendre d'être au complet pour désigner leurs officiers [72]. Ces compagnies incomplètes, parfois de moitié, reçoivent ensuite des hommes qui remettent remettre légitimement en question le pouvoir de commandement des capitaines et des lieutenants. Ces groupes d'hommes, parfois sans armes, sans équipement, sans le drapeau symbole de la communauté reconstituée, sans instructeurs, s'en vont vers les lieux du combat. Ils sont réunies parfois après un laps de temps fort long, et les révoltes se font plus vives lors des élections. L'homogénéité du groupe, donc sa capacité à créer ou à accepter des règles de vie commune, souffre aussi de la réunion de compagnies dont les hommes sont originaires de cantons, parfois même de départements très éloignés.

Un chaos puissant : la liberté ou la mort

Ardents, généreux, mais formant trop souvent une cohue, ils gênent les autres éléments de l'armée. Les commissaires de l'Assemblée législative envoyés au camp de Châlons en rendent compte le 10 septembre :

Il est également important que les compagnies et bataillons qui se forment dans les municipalités et cantons et qui ne sont pas armés et bien vêtus, ne partent pas sans une réquisition formelle et que pour cet objet, les administrateurs entretiennent avec le ministre de la guerre la correspondance la plus active. De plus, il est nécessaire que du moment où ces compagnies seront formées, les hommes qui les composent se réunissent pour s'exercer ensemble à la marche et que, s'il est possible, les compagnies qui sont à portée les unes des autres, après s'être exercées quelques jours, se réunissent par bataillon afin d'acquérir de l'ensemble dans cette nouvelle augmentation de masse agissante. [73]

Les derniers mots de ce texte, « masse agissante », doivent être repris ; ils indiquent l'utilité qu'eurent, même indisciplinés, ces Volontaires de 1792. Leur présence sur les grandes routes comme sur les petits chemins, dans les villages et les villes, dans les bois et les champs, donna à tous, hommes politiques versatiles, généraux prêts à toute trahison, ennemis enfin, cette impression de grouillement qu'à des siècles de distance on ressent encore à parcourir les manuscrits qui les évoquent. C'était la France unanimement debout contre les tyrans, et l'on peut rapporter à l'ensemble de ces soldats, Volontaires de 91 ou 92, soldats de ligne aussi, ce que le Prussien Laukhard dit des seuls Volontaires, que lui ne distingue pas :

Sans doute, ils n'étaient pas tirés au cordeau, aussi astiqués, aussi dressés, aussi habiles à manier le fusil et à marcher au pas que les Prussiens ; ils ne savaient pas non plus se sangler dans leurs tuniques comme eux ; mais... ils étaient dévoués, corps et âme, à la cause qu'ils servaient : on ne pourrait pas en dire autant de nos mercenaires allemands. Presque tous ceux que j'ai connus alors savaient pour qui et pour quoi ils se battaient et se déclaraient prêts à

sacrifier leur vie pour le bien de leur patrie [...]. Ils ne connaissent d'autre alternative que la liberté ou la mort. [\[74\]](#)

La France, avec la Révolution, introduit dans l'histoire des hommes la guerre révolutionnaire : guerre de masses mises en branle par la certitude de pouvoir changer la condition humaine. Une histoire qui n'a jamais, depuis lors, cessé d'être écrite.

Notes

- [\[1\]](#)

Journal militaire, n° 26, 26 juin 1791, p. 295.

- [\[2\]](#)

Un denier est la douzième partie d'un sou.

- [\[3\]](#)

Général Guillaume Latrille, *Considérations sur la guerre, et particulièrement sur la dernière guerre*, Paris, Magimel, 1804, p. 192.

- [\[4\]](#)

AG, X^w 64.

- [\[5\]](#)

AG, X^w 109.

- [\[6\]](#)

AG, X^b 213. 117^e demi-brigade d'infanterie de ligne.

- [\[7\]](#)

AG, X^w 37.

- [\[8\]](#)

« Journal de Marche du Grenadier Th. Grébert », AG X¹⁰ 3.

- [\[9\]](#)

Cf. Annexe I, 1 et 2.

- [\[10\]](#)

Cf. Annexe I, 3.

- [\[11\]](#)

Cf. Annexe I, 4.

- [\[12\]](#)

Raoul Brice, *La Femme et les armées de la Révolution et de l'Empire (1792-1815)*, Paris, Ambert, s.d., p. 313.

- [\[13\]](#)

AG, X^w 72.

- [\[14\]](#)

Cf. Annexe I, 5.

- [\[15\]](#)

Correspondance de Claude Simon, lieutenant de grenadiers du régiment de Walsh aux armées du Nord, des Ardennes et de Sambre-et-Meuse. 1792-1793, op. cit.

- [\[16\]](#)

AG, B² 8. Correspondance de l'Armée du Centre, 22 septembre 1792.

- [\[17\]](#)

Cf. Annexe II, 4.

- [\[18\]](#)

Cité par le capitaine Marcel-Louis Hennequin, *La Campagne de 1794 entre Rhin et Moselle*, Paris, R. Chapelot, 1909, p. 114-115.

- [\[19\]](#)

Dubois-Crancé, *Rapport à la Convention sur l'organisation de l'Armée*, février 1793.

- [\[20\]](#)

AG, X^w 60.

- [\[21\]](#)

Cf. Annexe II, 3.

- [\[22\]](#)

Cf. Annexe II, 1.

- [\[23\]](#)

AG, B² 8.

- [\[24\]](#)

Samuel Scott et Jean-Paul Bertaud, « Le 104^e de ligne, gardes françaises et gardes nationaux parisiens aux armées de la Révolution », *Études de la Région parisienne*, n° 12, octobre 1966, p. 5 sq.

- [\[25\]](#)

AG, B¹ 363. Correspondance de la cour martiale de l'Armée du Rhin, 19 juillet 1792.

- [\[26\]](#)

Dulac, *Les Levées départementales dans l'Allier sous la Révolution (1791-1796)*, op. cit., tome I, p. 77.

- [\[27\]](#)

AG, P⁹ 1, 11/9^e liasse.

- [\[28\]](#)

Rapport du 20 juillet 1794.

- [\[29\]](#)

Journal militaire, n° 28, 8 juillet 1792, p. 336-337.

- [\[30\]](#)

AG, X^w 8. *Journal du département de l'Aube*, 19 septembre 1792, p. 151-152.

- [\[31\]](#)

Journal militaire, n° 33, 12 août 1792, p. 40 sq.

- [\[32\]](#)

Ibid., tome IV, p. 367.

- [\[33\]](#)

Réimpression de l'ancien *Moniteur*, tome XIII, p. 107.

- [\[34\]](#)

AG, X^w 42.

- [\[35\]](#)

AG, X^w 59, ouvrage manuscrit du lieutenant Givelet.

- [\[36\]](#)

AG, X^w 59.

- [\[37\]](#)

AG, X^w 68.

- [\[38\]](#)

AG, X^w 65.

- [\[39\]](#)

AG, X^w 66.

- [\[40\]](#)

AG, X^w 65.

- [\[41\]](#)

AG, X^w 49.

- [\[42\]](#)

AG, X^w 109.

- [\[43\]](#)

AG, X^w 42.

- [\[44\]](#)

AG, X^w 65.

- [\[45\]](#)

Ibid.

- [\[46\]](#)

Ibid.

- [\[47\]](#)

AG, X^w 7.

- [\[48\]](#)

AG, X^w 17.

- [\[49\]](#)

AG, X^w 49, 28 octobre 1792.

- [\[50\]](#)

Louis Joseph Bricard, *Journal du canonnier Bricard. 1792-1802*, éd. Alfred et Jules Bricard, introduction de Lorédan Larchey, Paris, Ch. Delagrave, 1891, p. 3-4.

- [\[51\]](#)

AG, X^w 109.

- [\[52\]](#)

AG, X^w 107.

- [\[53\]](#)

Cf. Annexe III, 3.

- [\[54\]](#)

AG, X^w 109.

- [\[55\]](#)

AG, X^w 10.

- [\[56\]](#)

AG, X^w 39.

- [\[57\]](#)

AG, X^w 17 ; cf. aussi Jean Delmas, *La Patrie en danger. Les Volontaires nationaux du Cantal*, Aurillac, Bancharel, 1902.

- [\[58\]](#)

AG, X^w 63.

- [\[59\]](#)

Jacques Fricasse, *Journal de marche du sergent Fricasse, de la 127^e demi-brigade, 1792-1802*, éd. Lorédan Larchey, Paris, 1882, p. 3.

- [\[60\]](#)

Général Guillaume Latrille, *Considérations sur la guerre, et particulièrement sur la dernière guerre*, *op. cit.*, p. 182.

- [\[61\]](#)

Cf. Annexes.

- [\[62\]](#)

AG, X^w 23.

- [\[63\]](#)

AG, X^w 109.

- [\[64\]](#)

AG, X^w 59, 3^e Maine-et-Loire.

- [\[65\]](#)

Registre de contrôle du 1^{er} bataillon de Volontaires de Haute-Saône.

- [\[66\]](#)

Actes militaires de l'état civil de Vitry-le-François, publié par Ernest Jovy, *Scènes judiciaires vitryates immédiatement avant et après Valmy*, *op. cit.*

- [\[67\]](#)

Cf. Annexe III, 1 et 2.

- [\[68\]](#)

Chuquet, *Lettres de 1792*, *op. cit.*, p. 175-176.

- [\[69\]](#)

Cf. Annexe IV, 1 à 3.

- [\[70\]](#)

Louis de Cardenal, *Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire (1789-1800)*, Périgueux, Impr. D. Joucla, 1911.

- [\[71\]](#)

AN, ADVI 80. François Xavier Lanthenas, *Nécessités et moyens d'établir la force publique sur la rotation continue du service militaire, et représentation nationale, sur la proportion exacte du nombre de citoyens* (septembre 1792), Paris, Imprimerie du Cercle social, l'an 4^e de la Liberté [1792].

- [\[72\]](#)

AG, X^w 72.

- [\[73\]](#)

Chuquet, *Lettres de 1792*, *op. cit.*, p. 184.

- [\[74\]](#)

Laukhard, *Un Allemand en France sous la Terreur*, *op. cit.*, p. 217.